



partenariats pour l'égalité des sexes

le rôle des
agences
multilatérales
et bilatérales
en Afrique



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Fonds de développement des
Nations Unies pour la femme



BEIJING + 10 SYNTHESIS REPORT



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

La CEA est l'une des cinq commissions régionales qui relève, administrativement, du Siège de l'ONU. En tant qu'organe régional de l'ONU en Afrique, elle a pour mandat d'appuyer le développement économique et social de ses 53 membres, d'encourager l'intégration régionale et de promouvoir la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. La Commission comporte six Divisions organiques : Politique et gestion du développement ; Politique économique et sociale ; Genre et développement ; Information pour le développement ; Développement durable ; Commerce et intégration régionale.

Commission économique pour l'Afrique
Menelik II Ave.
P.O. Box 3001, Addis-Abeba, Éthiopie
Tél : 251-1-51-72-00
Câble : ECA ADDIS ABABA
Fax : 251-1-51-44-16 (Addis-Abeba)
1- 212-963 4957 (New York)
Email : ecainfo@uneca.org
Site Web : www.uneca.org

Fonds de développement des
Nations Unies pour la femme



L'UNIFEM est le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Il apporte une assistance financière et technique à des programmes et des stratégies innovants oeuvrant en faveur des droits de la femme, de sa participation politique et de sa sécurité économique. L'UNIFEM forge des partenariats avec des institutions des Nations Unies, des organisations gouvernementales et non gouvernementales (ONG) et des réseaux pour promouvoir l'égalité des sexes. Il associe les questions et les préoccupations qui ont trait aux femmes à des programmes nationaux, régionaux et mondiaux en encourageant la collaboration et en fournissant une expertise technique sur l'intégration de ces questions, ainsi que sur les stratégies d'autonomisation des femmes.

Fonds de développement des Nations Unies
pour la femme
UNIFEM
304 E. 45th Street, 15th Floor
New York, N.Y. 10017
États-Unis d'Amérique
Tél : (212) 906-6400
Fax : (212) 906-6705
E-mail : unifem@undp.org
Site Web : www.unifem.org

De toute les personnes – trop nombreuse pour être citer – qui ont offert leur conseil et assistance pendant le processus de la rédaction de ce rapport, nous voulons remercier, en particulier Joanne Sandler, directrice adjointe d'UNIFEM pour son soutien et ses conseils tout au long de ce projet; Laketch Dirasse, ancien Chef de la section Africaine de UNIFEM, qui nous a fourni la sagacité et la direction qui a permit UNIFEM à contribuer vers les nombreuses réussites qui sont documentées dans ce rapport et qui a été le fer de lance de l'évaluation interne sur laquelle fonde ce rapport; Melkrist Hailu, de la Commission Economique pour l'Afrique qui a offert les conseils inestimable et qui a organisé les étages initiales de ce projet présenté à la Septième Conférence Régionale de la Femme à Addis-Abeba en Octobre 2004; et Lyn Messner, sans laquelle nous n'aurions pas pu présenter la première rédaction de ce rapport à la commission de l'égalité des sexes, le rôle des agences multilatérale et bilatérale à la septième conférence régionale.

partenariats
pour l'égalité
des sexes

le rôle des
agences
multilatérales
et bilatérales
en Afrique

BEIJING + 10 SYNTHESIS REPORT

Mars 2005

préface

Il arrive dans l'histoire un moment où l'humanité est appelée à accéder à un nouveau niveau de conscience, à accepter un ordre moral supérieur. C'est alors que nous devons dépasser notre peur et nous redonner espoir les uns aux autres. Ce moment est venu.

– Wangari Maathai, lauréate du Prix Nobel de la Paix
10 décembre 2004

Alors même que les gouvernements, les activistes et les organismes donateurs de toute l'Afrique se préparaient à l'examen de Beijing + 10, on annonçait le nom de la première femme africaine à gagner le prix Nobel de la Paix. Comme Wangari Maathai l'a déclaré dans son allocution de remerciement, cette reconnaissance internationale devrait raviver l'espoir des femmes et des filles d'Afrique qui ont dû surmonter tant d'obstacles au cours des dix années qui ont suivi la Quatrième conférence mondiale sur les femmes. L'insécurité économique, les conflits armés et le VIH/sida ont semé la dévastation dans tout le continent, mais leurs effets ont été particulièrement néfastes pour les femmes qui ont rarement les ressources ou les droits nécessaires pour lutter en faveur d'un monde meilleur.

La conférence de Beijing a contribué à attirer l'attention du monde sur les droits des femmes, reconnaissant que ces droits sont essentiels non seulement par eux-mêmes, mais pour parvenir à la paix et à la prospérité. Depuis 1995, les gouvernements et les organisations internationales de toute la planète se sont efforcés d'atteindre les objectifs du Programme d'action de Beijing en appliquant des instruments conçus pour transformer ses idéaux en réalité. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing (BPFA), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la résolution 1325 du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) constituent ensemble un plan détaillé pour bâtir un monde où la peur et le besoin n'auront plus place. Ces orientations reflètent la prise de conscience qu'aucun progrès sérieux ne sera fait si les droits des femmes ne sont pas au cœur de tous nos efforts.

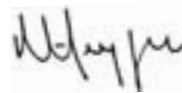
En Afrique, ces instruments sont renforcés par plusieurs déclarations et documents régionaux, notamment la Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité des hommes et des femmes et le Protocole sur les droits des femmes de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. De nombreux efforts ont été faits pour appliquer ces instruments dans la vie quotidienne des hommes et des femmes d'Afrique. Mais il en faudra encore beaucoup d'autres tant que la pauvreté, les maladies et les conflits continueront d'infliger leurs blessures. La tâche qui nous attend est considérable ; les difficultés sont énormes. Mais nous ne pouvons pas différer plus longtemps. Comme l'a dit Wangari Maathai, le moment est venu.

Le moment est venu de prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs cités dans ces documents, de tester notre volonté politique et de réaliser les rêves qui ont forgé ces textes fondamentaux. Le moment est venu de soutenir le leadership des femmes en Afrique : des femmes qui, poussées par leur conscience et leur engagement, ont apporté une précieuse contribution au rétablissement de la paix et à la reconstruction. Des femmes qui s'organisent dans les communautés pour freiner et inverser la progression du VIH/sida. Des femmes qui, dans les villes et les villages, dynamisent la vie de leur nation et de leur communauté en tant que militantes, soignantes, entrepreneuses et éducatrices.

Ce rapport met en avant le soutien que les institutions multilatérales et bilatérales ont apporté aux femmes africaines dans leurs vaillants efforts. Il décrit des projets et des programmes fondés sur les objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing, et montre comment ce document se rattache à d'autres instruments et déclarations disponibles aujourd'hui. Il demande aux nations d'Afrique de continuer à appliquer les législations et les déclarations adoptées par des entités régionales et nationales et de ratifier le Protocole sur les droits des femmes. Il rappelle à tous ceux qui œuvrent pour le développement et le respect des droits de la personne que nous devons aider les femmes en Afrique à remodeler leur continent et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.



Joséphine Ouédraogo
Secrétaire exécutive adjointe par intérim
Commission économique pour l'Afrique



Noleen Heyzer
Directrice générale
UNIFEM

table des matières

Acronymes	5
I. Introduction : habiliter les femmes africaines	6
II. Méthodologie et répondants	8
III. Le programme d'action de Beijing	9
IV. Principales conclusions.....	10
V. Évaluation des progrès.....	11
VI. Stratégies et démarches en vue d'appliquer le programme d'action de Beijing	30
VII. Au-delà de Beijing +10	32
VIII. Conclusion : le moment est venu	37

acronymes

AEI	Initiative pour l’Afrique en matière d’éducation
AfrEA	Association africaine d’évaluation
AGDEN	Réseau africain du genre et du développement
AIF	Agence intergouvernementale de la Francophonie
ALPI	Programme de liaison avec l’Afrique
AWCPD	Comité de femmes africaines pour la paix et le développement
AWID	Association des droits de la femme et le développement
AWMC	Médiathèque des femmes africaines
BPFA	Programme d’action de Beijing
CAGED-CEA	Centre africain pour le genre et le développement – Commission économique pour l’Afrique
CDAA	Communauté de développement de l’Afrique australe
CEA	Commission économique pour l’Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest
CEDEF	Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CIS	Comité international de secours
COMESA	Marché commun de l’Afrique orientale et australe
DDI	Initiative de la diaspora numérique
DFID	Département du Royaume-Uni pour le développement international
DOMP	Département des opérations de maintien de la paix
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FEMCOM	Fédération des associations nationales de femmes d’affaires en Afrique de l’Est et en Afrique australe
FERFAP	Fédération des réseaux des femmes africaines pour la paix
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
FNUPI	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux
GMS	Système de gestion de l’équité entre les sexes
ICF	Indice de la condition féminine
IDASA	Institute for Democracy in South Africa
IDISA	Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
M&E	Suivi et évaluation
MONUC	Mission d’observation des Nations Unies en République démocratique du Congo
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique
NWMs	National Women’s Machineries
OBP	Organisation bénévole privée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEC	Orphelins et enfants vulnérables
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU-HABITAT	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
PAM	Programme alimentaire mondial
PMTCT	Prévention de la transmission verticale du sida
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SMSI	Sommet mondial sur la société de l’information
TBPFA	Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique
TIC	Technologies de l’information et des communications
UA	Union africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNOSAA	Bureau du Conseiller spécial pour l’Afrique
USAID	Agency for International Development des États-Unis

I. introduction : habiliter les femmes africaines



photo : Desiray Minkohi/AFP/Getty

En 1995, le Programme d'action de Beijing (BPFA) offrait une vision d'espoir et une promesse. Il envisageait un avenir dans lequel les femmes transformeraient leur vie, entraient en nombre sans précédent dans la sphère publique et prendraient leur destin en main. Il restait beaucoup à faire dans tous les coins du globe, notamment pour faire reculer la pauvreté et la discrimination qui limitaient l'accès des femmes à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé. Mais au vu des progrès qui avaient été faits depuis la première Conférence mondiale sur les femmes en 1975, beaucoup imaginaient que les dix années suivantes apporteraient des transformations encore plus profondes. Aujourd'hui, en 2005, nous constatons que la guerre, l'intolérance et la maladie ont considérablement freiné les aspirations des femmes. Et ce constat n'est nulle part plus évident qu'en Afrique subsaharienne. Le VIH/sida fait peser un lourd fardeau sur les femmes de la région qui non seulement contractent l'infection mais assurent les soins aux malades, tout en subvenant aux moyens des familles qui ont

perdu leur principal gagne-pain. Les guerres civiles et transfrontières qui ont secoué des nations déjà appauvries ont pris pour cible le corps des femmes pour instaurer la terreur parmi les civils. Même dans les nations épargnées par la guerre durant cette décennie ou arrivées à des accords de paix, une pauvreté croissante a ralenti la plupart des efforts consentis pour atteindre les objectifs de Beijing.

Pourtant, chaque dévastation est suivie d'un engagement renouvelé pour trouver des solutions et s'assurer que les femmes sont protégées, et participent à ces solutions plutôt que de les subir passivement. Les femmes d'Afrique ont déjà montré ce que l'on peut accomplir lorsque l'égalité entre les sexes devient la norme. Au Rwanda, des femmes, dont beaucoup étaient des veuves du génocide et avaient contracté le VIH/sida à la suite d'un viol, se sont organisées pour faire adopter une nouvelle législation qui leur donne le droit d'hériter et d'être propriétaires. Elles ont également obtenu la création d'un bureau au niveau national qui a contribué à former des femmes à la fonction publique. Aux dernières élections, les femmes ont obtenu 49 % des sièges à la chambre basse du Parlement et 30 % à la chambre haute, ce qui place le Rwanda en tête de tous les pays du monde pour le nombre de femmes parlementaires. Dans les pays du fleuve Mano en Guinée, au Liberia et en Sierra Leone, les femmes se sont mobilisées en pleine guerre pour être en première ligne des efforts de paix dans la région et ont revendiqué leur droit de participer aux négociations.

Le Programme d'action de Beijing, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et les Objectifs du Millénaire pour le

développement (OMD) ont tous offert des stratégies, des outils, des cibles et des indicateurs à ces femmes, ainsi que pour parvenir à l'égalité entre les sexes dans l'ensemble de l'Afrique. Les engagements contenus dans chacun de ces documents ont été reconnus et incorporés à divers autres instruments en Afrique. On peut citer, parmi eux, plusieurs documents de l'Union africaine, y compris la Déclaration solennelle sur l'égalité entre hommes et femmes et le Protocole sur les droits des femmes de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, sans oublier l'engagement en faveur de l'égalité des sexes de la Commission de l'Union africaine (UA). En outre, le Nouveau Programme pour le développement de l'Afrique (NEPAD) utilise des indicateurs de développement sociaux qui reconnaissent le rôle des femmes et leurs droits.

Une grande partie du travail préliminaire requis pour appliquer le Programme d'action de Beijing a donc été effectué. Des gouvernements et des organisations ont approuvé des plans pour atteindre pratiquement la totalité de ses objectifs stratégiques. De nombreux organismes donateurs consacrent la majeure partie de leurs fonds à l'Afrique, et sur ces fonds, des montants importants sont affectés spécifiquement aux femmes.

Toutefois, cela ne suffit pas. En analysant les engagements nationaux et régionaux pris en faveur des femmes, UNIFEM a constaté que de nombreux projets de gouvernements ou d'organisations faisaient allusion à la vulnérabilité des femmes sans toutefois recommander de mesures concrètes. Les difficultés auxquelles les femmes sont confrontées, par exemple, l'appauvrissement et les inégalités en matière de droits de la personne, de participa-

tion et de prise de décisions sont reconnues, mais les causes sous-jacentes de l'inégalité hommes-femmes et de la vulnérabilité des femmes sont rarement analysées. Aucune mesure n'est prise pour remédier à la situation.

Si l'objectif de l'examen de Beijing +10 est d'évaluer les progrès, il doit être aussi de renouveler l'engagement de faire suivre les paroles par des actes, de s'assurer que les idéaux et les intentions des documents internationaux, régionaux et nationaux deviennent des réalités et ont un effet tangible sur la vie des femmes. Ce qui est requis à présent est une volonté politique, une énergie et des ressources supplémentaires. En rattachant les objectifs du Programme d'action de Beijing à ceux de la CIPD et aux OMD, une nouvelle synergie pourra être créée pour inaugurer une nouvelle décennie en faveur des femmes africaines—et avec elles de toute l'Afrique.

II. méthodologie et répondants

Ces dix dernières années, des femmes et des hommes membres de gouvernements, de la communauté internationale et de la société civile se sont efforcés d'atteindre les objectifs du Programme d'action de Beijing en mettant en oeuvre différents programmes et stratégies, et ont analysé leurs efforts pour mesurer leur succès, leur pertinence et leur durabilité. Dans le cadre de l'examen de Beijing +10 en Afrique, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), chargée de coordonner le processus, a demandé à UNIFEM, principal organe de l'ONU pour la promotion de la femme, de diriger l'évaluation des progrès de mise oeuvre du Programme d'action. UNIFEM a conçu un questionnaire (voir annexe I) qui a été envoyé à divers donateurs multilatéraux et bilatéraux travaillant en Afrique pour leur demander d'évaluer les efforts déployés pour atteindre les objectifs du Programme d'action depuis 1995. Sur 33 donateurs contactés, 18 ont répondu. Ce rapport reflète uniquement les informations fournies par ces 18 organisations. Les résultats préliminaires de ces auto-évaluations ont été présentés à la Septième conférence régionale de la CEA sur les femmes tenue à Addis-Abéba en octobre 2004. Le présent rapport reprend les délibérations de la Conférence ainsi que les discussions organisées avec les diverses agences et organisations qui participent à la mise en oeuvre du Programme d'action.

LES RÉPONDANTS

Dix-huit donateurs internationaux possédant une vaste expérience en Afrique ont répondu au questionnaire. Il y avait parmi eux cinq donateurs bilatéraux :

Agence canadienne de développement international (ACDI)

Agence japonaise de coopération internationale (JICA)

Agency for International Development des États-Unis (USAID)

Coopération néerlandaise pour le développement

Département du Royaume-Uni pour le développement international (DFID)

Treize organisations multilatérales ont aussi rempli le questionnaire :

Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF)

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Département des opérations de maintien de la paix (DOMP)

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP)

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisation internationale du travail (OIT)

Programme alimentaire mondial (PAM)

Programme des Nations Unies sur les établissements humains (ONU-HABITAT)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Secrétariat pour les pays du Commonwealth

III. le programme d'action de beijing

Le Programme d'action a identifié 12 domaines stratégiques essentiels qui ont une incidence sur l'autonomisation et l'égalité des femmes :

- Le fardeau persistant et croissant de la pauvreté pour les femmes
- Les inégalités, et l'accès insuffisant et inégal à l'éducation et à la formation
- Les inégalités, et l'accès insuffisant et inégal aux soins de santé et services connexes
- La violence à l'égard des femmes
- Les effets des conflits armés ou autres sur les femmes, notamment celles qui vivent sous occupation étrangère
- Les inégalités au sein des structures économiques et politiques, des activités de production sous toutes leurs formes et dans l'accès aux ressources
- Les inégalités entre hommes et femmes dans le partage du pouvoir et la prise de décision à tous les niveaux
- L'insuffisance des mécanismes à tous les niveaux pour garantir la promotion de la femme
- Le manque de respect, ainsi que la promotion et la protection insuffisante des droits fondamentaux des femmes
- Les stéréotypes sexistes et l'accès et la participation inégaux des femmes à tous les systèmes de communication, notamment aux médias
- Les inégalités sexistes dans la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement
- La discrimination persistante et les violations des droits de la fillette

Des objectifs stratégiques correspondant à chaque domaine sont identifiés dans le Programme d'action. Ce sont ces objectifs que les gouvernements, la société civile et les organisations internationales se sont efforcés d'atteindre au cours des dix dernières années.

IV. principales conclusions

Bien que leurs préoccupations et domaines d'expertise diffèrent, tous les répondants ont reconnu l'importance du Programme d'action et tentent actuellement d'atteindre certains ou tous ses objectifs. Leurs réponses indiquent ce qui suit :

- La plupart des activités sont principalement menées dans quatre des 12 domaines stratégiques : Les femmes et la santé, la violence à l'égard des femmes, les mécanismes institutionnels pour la promotion de la femme, les droits fondamentaux de la femme.
- La plupart des organisations ont aussi fourni des informations sur six autres questions très préoccupantes : la pauvreté, l'éducation et la formation, les conflits armés, l'économie, la participation des femmes au pouvoir et à la prise de décisions, l'environnement.
- Un petit nombre de répondants seulement ont mentionné des activités en faveur des femmes et des médias ou des besoins de la petite fille.
- Les réponses indiquent que les institutions de l'ONU, les donateurs, les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et les organisations communautaires ont collaboré avec succès à la mise en oeuvre du Programme d'action. L'ACDI, par exemple, fait valoir qu'elle participe de plus en plus à des initiatives de programmation à grande échelle, en travaillant avec des groupes de coordination sur la parité hommes-femmes dans plusieurs pays, dans des secteurs ou sur des thèmes spécifiques où son expertise technique entre en jeu. Selon la plupart des répondants, les partenariats regroupant plusieurs organisations ont été plus efficaces et plus durables que ceux passés avec seulement une ou deux entités, et ont particulièrement bien fonctionné lorsqu'ils travaillaient dans les cadres établis par les pays en développement. Dans l'ensemble, les répondants ont identifié plusieurs facteurs jugés essentiels pour forger

des partenariats utiles : un accord mutuel ; la consultation, la coordination et la collaboration ; l'échange d'informations ; et un investissement en temps et en ressources sur les plans humain et financier.

- Bien que certains répondants aient rattaché le Programme d'action de Beijing aux efforts de mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD et aux cibles et indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement, des efforts supplémentaires sont nécessaires dans ce domaine.
- Deux problèmes importants ont été soulevés en matière d'allocation des ressources. Tout d'abord, la question reste posée de savoir si les organismes donateurs doivent a) allouer des budgets séparés aux initiatives qui visent à réduire les inégalités entre hommes et femmes, qui sont faciles à surveiller mais qui tendent souvent à marginaliser les programmes en faveur des femmes ou b) prendre en compte systématiquement les problèmes liés à la situation des femmes, ce qui permet d'intégrer les questions relatives à l'égalité des sexes à toutes les activités de l'organisation, mais est difficile à évaluer. Deuxièmement, alors que l'on a insisté sur la nécessité de soutenir davantage les budgets des gouvernements, les donateurs bilatéraux et multilatéraux n'ont pas encore été en mesure d'établir des mécanismes grâce auxquels les gouvernements pourraient rendre compte des investissements réalisés pour réduire les inégalités et habiliter les femmes.

V. évaluation des progrès

À l'aide des rapports d'autoévaluation, les 12 domaines essentiels ont été évalués sur les critères du travail entrepris et des progrès accomplis. Chacune des interventions au sein d'un domaine essentiel a été examinée et mesurée en fonction des objectifs stratégiques du Programme d'action. Ci-dessous figure un récapitulatif des efforts et des résultats obtenus par les répondants dans chacun de ces domaines essentiels.

A. Les femmes et la pauvreté

Objectifs stratégiques :

- 1. Revoir, adopter et appliquer des politiques macroéconomiques et des stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes vivant dans la pauvreté**
- 2. Réviser les législations et les pratiques administratives en vue d'assurer l'égalité des droits sur les ressources économiques et un accès plus large des femmes à ces ressources**
- 3. Ouvrir aux femmes l'accès à l'épargne et aux mécanismes et institutions de crédit**
- 4. Mettre au point des méthodes tenant compte des spécificités de chaque sexe et chercher les moyens de combattre la féminisation de la pauvreté**

Selon un examen récent des progrès de mise en oeuvre des OMD, la pauvreté en Afrique est non seulement grave – environ la moitié de la population vit avec 1 dollar par jour ou moins – mais elle s'étend. L'examen conclut qu'entre 1990 et 1999, le nombre de pauvres en Afrique a augmenté d'un quart par an et que si cette tendance se confirme, « l'Afrique sera la seule région où, en 2015, les pauvres seront plus nombreux qu'en 1990 ». ¹ La pauvreté est le moteur principal du cercle vicieux qui réduit à néant les aspirations des hommes et des femmes. Les pauvres ont un accès inégal à l'éducation et aux soins de santé, et vivent

PRENDRE EN COMPTE LES SEXOSPÉCIFICITÉS POUR ATTÉNUER LA PAUVRETÉ

La problématique hommes-femmes est un élément important de la stratégie d'allègement de la pauvreté du FIDA, et les femmes sont ciblées dans presque tous les projets et programmes du Fonds. Depuis que le FIDA a adopté une approche basée sur la Parité et le Développement au début des années 1990, le format de ses Documents sur la stratégie et les perspectives des pays, ainsi que d'autres documents sur la conception des projets, ont été modifiés pour inclure une analyse des possibilités et des limitations propres à chaque sexe. En 1999, une liste des spécificités propres à chaque sexe a été établie pour la conception des projets, et un Bulletin du président a été publié pour demander à toutes les missions de l'utiliser.

L'importance accordée aux sexospécificités a été soulignée dans le Cadre stratégique du FIDA pour 2002-2006, qui affirme que la parité est une « préoccupation majeure » dans la poursuite des objectifs stratégiques.

—FIDA

www.ifad.org/sf

dans des conditions plus dangereuses, ce qui les empêche d'améliorer leur situation. Les femmes subissent en outre une discrimination qui accroît considérablement leur fardeau. Chacune des organisations qui ont répondu au questionnaire reconnaît le rôle que joue l'inégalité entre les sexes dans l'aggravation de la pauvreté en général - pour les hommes, les femmes et les enfants. Le Département du Royaume Uni pour le développement international, par exemple, déclare que : « la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD sont les principaux objectifs des programmes du Département du Royaume-Uni pour le développement international, et la promotion de la parité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sont considérés comme essentiels pour atteindre ces objectifs. »

La plupart des organisations participantes s'efforçaient surtout d'élaborer des modèles et des stratégies efficaces, durables, intégrant les problèmes des femmes et des jeunes et susceptibles d'être répétés pour proposer des services de base dans trois domaines : étendre l'accès des femmes aux biens fondamentaux et leur contrôle sur ces biens, améliorer les revenus des femmes et offrir des garanties d'emprunt.

En ce qui concerne l'accès des femmes aux ressources, certains donateurs, comme la JICA, concentrent leurs efforts sur la formation professionnelle, l'assistance technique en sylviculture et en agriculture et les activités de développement rural. Le PAM s'efforce d'améliorer l'accès des femmes à des biens essentiels, comme les produits alimentaires et les moyens de production alimentaire, ainsi que leur contrôle sur ces biens. Il a pris des mesures pour renforcer la capacité des femmes à gérer les rations alimentaires distribuées par l'organisation et ses partenaires en donnant aux femmes le contrôle des rations alimentaires familiales, en s'assurant que les femmes participent pleinement à la prise des décisions concernant la distribution de vivres, en leur donnant des informations complètes sur leurs droits, en facilitant leur accès aux points de distribution de vivres, en offrant des colis alimentaires qui ne surchargent pas les femmes physiquement et en créant les mécanismes nécessaires pour prévenir les abus pendant les distributions de vivres et les dénoncer.

Travaillant au niveau national, et souvent en collaboration avec d'autres organismes, UNIFEM renforce les capacités de plusieurs pays et préconise des politiques macro-économiques qui tiennent davantage compte des problèmes des femmes pour alléger la pauvreté. Avec le PNUD, il a soutenu l'élaboration de budgets répondant aux besoins des femmes au Kenya, en Mozambique, au Sénégal, en Tanzanie et en Ouganda, ainsi que la conception d'outils méthodologiques pour produire des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) créés par les gouvernements nationaux. Au Nigeria, l'ACDI a fourni des fonds, en coopération avec UNIFEM, pour appliquer une méthode sexospécifique/économique à l'analyse de la stratégie de

réduction de la pauvreté ; la documentation ainsi produite est utilisée pour mobiliser les responsables de gouvernement et les groupes de la société civile pertinents. UNIFEM et le Centre africain pour le genre et le développement de la CEA (CAGED-CEA) ont organisé une formation régionale sur la parité et la macro-économie pour comprendre et éliminer la pauvreté des femmes en Afrique, qui se fondait sur les travaux précédents du Réseau des femmes africaines économistes.

Au niveau régional, la CEA a entrepris la rédaction d'un guide spécifique sur l'Afrique pour intégrer la production des foyers aux politiques de réduction de la pauvreté. Cette approche aidera les statisticiens, les comptables et les analystes politiques à perfectionner leurs compétences en matière de collecte, d'analyse et d'intégration de statistiques micro et macro-économiques ventilées par sexe aux instruments nationaux de planification. La CEA développe et teste également un modèle macroéconomique tenant compte des spécificités propres à chaque sexe pour l'Afrique du Sud, afin d'analyser les différents impacts des politiques fiscales sur les hommes et les femmes

B. Éducation et formation

Objectifs stratégiques

- 1. Assurer un accès égal à l'éducation**
- 2. Éliminer l'analphabétisme féminin**
- 3. Améliorer l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique et à l'éducation permanente**
- 4. Mettre au point des systèmes d'enseignement et de formation non discriminatoires**
- 5. Allouer des ressources adéquates aux réformes du système éducationnel et suivre leur application**
- 6. Promouvoir un processus d'éducation et de formation permanentes à l'intention des filles et des femmes**

Le Programme d'action identifie l'éducation en tant que droit humain et outil essentiel pour atteindre les objectifs de l'égalité, du développement et de la paix. Il fait valoir qu'un accès et des chances égales en matière d'éducation sont nécessaires si l'on veut que davantage de femmes

deviennent des agents du changement, et que les investissements réalisés dans l'éducation classique et non conventionnelle, ainsi que dans la formation des femmes et des filles, sont l'un des meilleurs moyens de favoriser le développement durable et la croissance économique. La plupart des organisations qui soutiennent l'éducation et la formation des filles et des femmes rapportent qu'elles cherchent à atteindre les six objectifs stratégiques du Plan d'action. Leurs interventions consistent à encourager davantage de femmes à étudier les mathématiques, la science et la technologie à l'université ; à promouvoir la scolarisation et la participation des femmes et des filles dans le primaire, le secondaire et le troisième cycle ; à améliorer l'accès à la formation professionnelle ; et à réduire l'analphabétisme. Plusieurs organisations soutiennent aussi des programmes qui offrent des alternatives au retrait des filles de l'école lorsqu'elles doivent s'occuper de malades ou d'orphelins du sida.

L'Agency for International Development des Etats-Unis est l'un des donateurs qui a fait de la réforme de l'éducation le fondement même de son oeuvre. Son Initiative pour l'éducation en Afrique est un projet pluriannuel visant à améliorer l'accès à une éducation de base de bonne qualité, notamment pour les filles et les femmes. Cette initiative consiste à offrir des bourses d'études aux filles, à améliorer la formation des enseignants, à offrir des outils TIC et à impliquer les communautés dans les programmes d'éducation.

L'éducation est aussi une activité prioritaire de la JICA en Afrique. Cette organisation aide les gouvernements à bâtir et à remettre à neuf des écoles élémentaires, et à concevoir des programmes éducatifs qui se fondent sur une approche sexospécifique. Ce sont, par exemple, des programmes qui garantissent un cadre d'apprentissage sans risque pour les filles et renforcent les capacités des enseignants à travers des stages et des séminaires de formation. Au Malawi et en Tanzanie, la JICA a aidé les Ministères des finances à dresser des cartes scolaires qui documentaient la distribution géographique des populations cibles, le nombre d'élèves potentiels, le nombre des enseignants et leurs compétences professionnelles, l'accès aux écoles et la disponibilité du matériel scolaire.

RÉDUIRE LES DISPARITÉS ENTRE LES SEXES EN MATIÈRE DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Reconnaissant la contribution importante des enfants au revenu de la famille dans de nombreux pays en développement, le PAM offre des programmes d'aide alimentaire qui encouragent l'inscription absolue des garçons et des filles à l'école primaire en Afrique, et qui réduisent les Disparités entre les sexes en matière de fréquentation scolaire.

Comblent le fossé entre garçons et filles :

Sur quatre ans, le ratio filles-garçons (nombre de filles inscrites par rapport aux garçons) à des programmes d'aide alimentaire à l'école a augmenté en moyenne de 15 %. Les inscriptions de filles ont été 53 % supérieures à celles de garçons, un progrès considérable pour réduire les disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation en Afrique.

L'avantage des rations à emporter à la maison :

Les inscriptions absolues de filles ont été plus nombreuses dans les écoles offrant des rations à emporter à la maison que dans celles offrant seulement une aide alimentaire sur place.

—PAM

www.wfp.org/eb/docs/2004/wfp037799<6.pdf

Cette recherche a servi à formuler des politiques de microplanification. Dans la même veine, l'UNICEF a établi des systèmes d'information aux niveaux des villages et des écoles pour obtenir des données ventilées par sexe et offrir des formations aux Ministères de l'éducation sur l'analyse des sexospécificités. Au Sénégal, le FNUAP aide près de 10 000 filles et jeunes femmes de familles pauvres à échapper à la pauvreté en s'instruisant. Grâce à des liens étroits entre les communautés et les ONG, les filles reçoivent une éducation complète qui met l'accent sur la promotion de la femme et les droits de la personne. Certaines sont formées pour devenir éducatrices pour les pairs.

COMPRENDRE L'IMPACT DU VIH SUR LES FILLES ET LES FEMMES QUI PRODIGENT LES SOINS

Reconnaissant qu'il est essentiel d'habiliter les femmes pour lutter contre le VIH/sida, ONU-HABITAT a réalisé une analyse de situation regroupant des études plus limitées sur les orphelins et autres enfants vulnérables dans les bidonvilles du Kenya, du Swaziland, de Tanzanie et d'Ouganda. Ses conclusions ont soulevé plusieurs questions sur la parité et l'autonomisation des femmes. Il est clairement apparu que le soin et la charge des orphelins reviennent en très grande partie aux femmes, et que les orphelines sont particulièrement mises à contribution en étant retirées de l'école pour s'occuper de leurs frères et sœurs et des enfants de leur famille d'accueil. Dans certains cas, leur travail sert à compléter le revenu de la famille d'accueil. Bien que l'analyse de situation et ces études aient répertorié un grand nombre d'interventions d'ONG, d'organisations religieuses et de la société civile en faveur des orphelins et des enfants vulnérables, ces efforts restent minimes, mal coordonnés et ciblent les enfants eux-mêmes, plutôt que les familles. Parmi les femmes s'occupant d'orphelins et d'enfants vulnérables, les veuves étaient très fortement représentées. Ces questions devront être abordées pendant la phase de suivi.

—ONU-HABITAT

www.unhabitat.org/programmes/genderpolicy

En dehors du fait qu'elles acquièrent des compétences génératrices de revenus, les filles ont aussi accès à des informations et des services adaptés à leurs besoins sur la santé sexuelle et en matière de procréation. Pour encourager l'apprentissage des bases de l'économie, la FAO a créé de simples programmes de calcul et de comptabilité pour aider les femmes illettrées à contrôler leurs activités économiques.

C. Les femmes et la santé

Objectifs stratégiques :

1. **Élargir l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information et à des services connexes adaptés, abordables et de bonne qualité**

2. **Renforcer les programmes de prévention propres à améliorer la santé des femmes**
3. **Lancer des initiatives tenant compte des besoins des femmes face aux maladies sexuellement transmissibles, au VIH/sida et aux autres problèmes de santé se rapportant à la sexualité et à la procréation**
4. **Promouvoir la recherche et diffuser des informations sur la santé des femmes**
5. **Augmenter les ressources consacrées à la santé des femmes et suivre et évaluer la situation dans ce domaine**

Des données récentes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'UNICEF et du PNUD montrent que, dans l'ensemble, les taux de mortalité des mères en Afrique subsaharienne sont parmi les plus élevés au monde. Une femme vivant en Afrique subsaharienne court 1 risque sur 16 de mourir pendant la grossesse ou l'accouchement, contre 1 sur 46 en Asie centrale et du Sud, la région la plus touchée par ce phénomène après l'Afrique. Dans les pays développés, le risque est de 1 sur 2 800. Mais la santé des femmes ne se réduit pas à la maternité – les femmes tombent souvent malades les premières et restent souffrantes plus longtemps en raison de la discrimination qui les prive d'accès aux cliniques et qui fait que le peu d'argent dont dispose la famille sert à soigner les hommes d'abord. La pandémie de VIH/sida a eu des conséquences désastreuses sur les femmes en Afrique, et a touché tous les domaines de leur vie. Les moyens de subsistance des femmes, leur éducation, leur sécurité alimentaire, leur capacité à prodiguer des soins et les rôles qu'elles assument dans les domaines de la production et de la procréation ont été affectés par le sida.

Compte tenu de l'impact des maladies et de la mortalité des mères en Afrique, et de l'importance des services de santé publique, un grand nombre de répondants ont déclaré travailler dans ce domaine essentiel pour atteindre ses cinq objectifs stratégiques. Les donateurs ont cité des interventions comprenant, entre autres, l'amélioration de l'accès des femmes à des soins de santé adéquats, de coût raisonnable et de bonne qualité, à l'information et à des services connexes ; le renforcement de programmes de prévention en faveur de la santé des femmes ; la

fortification des systèmes requis pour offrir des traitements efficaces contre le VIH/sida et la mortalité des mères ; et l'amélioration de la prestation de soins obstétricaux essentiels dans les établissements de santé.

L'UNICEF, par exemple, compte parmi les nombreux organismes donateurs qui soutiennent l'Initiative de la maternité sans risque pour réduire la mortalité des mères. Cette Initiative consiste, entre autres, à construire des cliniques en milieu rural où les femmes ne pouvaient pas auparavant bénéficier d'un accouchement assisté, et à améliorer les capacités des programmes de santé nationaux à mettre à la disposition des femmes du personnel qualifié pour fournir des soins prénatals, pendant l'accouchement et post-partum. L'UNICEF a aussi élaboré des programmes basés sur la communauté qui offrent une éducation aux adolescentes – dont beaucoup sont mariées – sur la santé sexuelle et liée à la procréation. En outre, il travaille avec les preneurs de décisions, des associations féminines, des responsables de gouvernement et les médias dans le cadre d'une campagne régionale en Afrique de l'Ouest visant à réduire de moitié la mortalité des mères et des nourrissons d'ici à 2010. Au Malawi, le Département du Royaume-Uni pour le développement international soutient un projet lancé par le gouvernement pour réduire la mortalité des mères et améliorer les connaissances des femmes sur des questions de santé. Ce projet est conçu pour apprendre aux femmes enceintes à demander de l'aide en temps voulu, pour améliorer la qualité des soins dans tout le pays, pour établir des systèmes de communication et de transport du domicile aux cliniques et aux hôpitaux et pour renforcer la planification et le suivi.

Le FNUAP soutient la formation du personnel de santé dans différentes catégories de soins maternels, notamment les soins obstétricaux d'urgence, les conseils prénatals et postnatals, les normes et les procédures de l'accouchement et le recours aux services de planification familiale après l'accouchement. Par exemple, au Mozambique, les infirmières ont appris à pratiquer des césariennes afin que des services obstétricaux d'urgence soient disponibles aux plus bas niveaux du système de santé et dans les

PARTENARIATS POUR RENFORCER LA COMPOSANTE ANTI- SEXISTE DES EFFORTS CONTRE LE VIH/SIDA

UNIFEM a soutenu plusieurs initiatives pour mettre en avant les souffrances des femmes face au VIH/sida. Au Nigeria, il a contribué à forger des liens entre 40 ONG, des administrations d'États et des groupes religieux dans deux États pour lancer une campagne de sensibilisation. Par la suite, l'un de ces États, l'Enugu, a adopté une politique adaptée aux besoins des femmes dans ses centres de santé, qui était la première de ce genre dans le pays. Cette politique standardise les pratiques, établit des liens entre les soignants à la maison et les établissements de santé et lutte contre la stigmatisation et la discrimination qui s'exerce contre les personnes vivant avec le VIH/sida et celles qui s'occupent d'elles.

—UNIFEM

www.genderaids.org

zones rurales isolées. Au Bénin, un partenariat entre le Ministère de la santé, le FNUAP et plusieurs ONG a convaincu l'Assemblée nationale d'adopter en 2003 deux lois historiques en faveur de la santé et des droits en matière de procréation. L'une de ces lois proscrie l'ablation des parties génitales de la femme et l'autre affirme les droits des hommes et des femmes à l'information et aux méthodes de planification familiale de leur choix. En coopération avec le gouvernement, le FNUAP soutient aussi un programme de formation professionnelle pour les jeunes au Bénin qui intègre une éducation sur la prévention du VIH et des grossesses indésirables pour promouvoir la santé au niveau local à travers les participants.

Du fait que 57 % de tous les cas de VIH/sida en Afrique concernent des femmes, un grand nombre d'organisations font des dons liés spécifiquement à la lutte contre cette maladie. L'UNICEF et la FAO effectuent des recherches sur l'impact sexospécifique de l'épidémie de VIH/sida dans des secteurs de programmation tels que l'éducation et la sécu-

rité alimentaire. L'ACDI a soutenu des groupes de travail techniques sur la parité hommes-femmes au Kenya et au Malawi. Ces groupes ont ensuite fait des recommandations aux comités de coordination de la lutte anti-sida sur la façon dont les stratégies et les plans nationaux pourraient mieux intégrer les besoins des femmes aux interventions visant à freiner la propagation de la maladie. La CEA, à travers la Commission sur le VIH/sida et la gouvernance en Afrique, a entrepris des recherches pragmatiques pour améliorer l'accès aux traitements, prévenir la transmission de la mère à l'enfant et identifier l'impact général du VIH/sida sur les femmes. Au Rwanda, le PAM offre une aide alimentaire aux femmes séropositives enceintes et qui allaitent dans des centres de Prévention de la transmission verticale du VIH (PMTCT). Une évaluation de ce programme a conclu que les projets PMTCT avaient eu un impact positif sur la santé des femmes enceintes et qui allaitent, ainsi que sur la santé des nouveau-nés, du fait que les mères étaient mieux préparées sur le plan nutritionnel à nourrir leur enfant. En outre, cette aide alimentaire a permis aux femmes d'acheter d'autres articles de première nécessité avec l'argent qu'elles auraient autrement dépensé pour acheter de la nourriture.

Un projet novateur soutenu par le FNUAP et entrepris en collaboration avec ONUSIDA et UNIFEM en Sierra Leone fait appel aux troupes de maintien de la paix pour éduquer les communautés et freiner la propagation du VIH/sida. Du fait que le programme met particulièrement l'accent sur l'impact de la maladie sur les femmes, les casques bleus reçoivent une formation sur les sexes spécifiques et les droits de la femme, en même temps que sur la prévention du VIH/sida.

Plusieurs organisations ont signalé des progrès dans la collaboration avec les gouvernements, les ONG et les institutions régionales dans le domaine de la prévention du VIH. Certaines ont prêté assistance aux Ministères de la santé pour faire face à la pandémie de sida et ont aidé des ONG à offrir des services aux groupes vulnérables et à améliorer leurs capacités à fournir ces services. L'Agency for International Development des Etats-Unis a aidé l'administration locale et des organisations de bénévoles à Djibouti, au Kenya et en Tanzanie à développer leurs capacités à offrir des services de santé de bonne qualité, notam-

ment des soins aux mères et aux enfants des groupes les plus vulnérables au VIH et à d'autres maladies évitables. Avec le soutien du Fonds japonais d'affectation spéciale pour la sécurité humaine, UNIFEM a collaboré avec les conseils nationaux anti-sida au Kenya, au Nigeria, au Rwanda, au Sénégal et au Zimbabwe pour formuler des politiques et des programmes nationaux de lutte contre le sida. Le PNUD a forgé un partenariat avec la Coalition nationale des femmes contre le VIH/sida pour renforcer le rôle des femmes au sein des gouvernements et dans les communautés afin d'atténuer la vulnérabilité des femmes et des filles à l'infection par le VIH.

D. La violence à l'égard des femmes

Objectifs stratégiques :

- 1. Prendre des mesures concertées afin de prévenir et d'éliminer la violence à l'égard des femmes**
- 2. Étudier les causes et conséquences de la violence à l'égard des femmes et l'efficacité des mesures de prévention**
- 3. Éliminer la traite des femmes et aider les femmes victimes de violences liées à la prostitution et à la traite**

La violence à l'égard des femmes est l'un des obstacles les plus élémentaires et les plus persistants qui freinent la réalisation des objectifs du Programme d'action de Beijing. En Afrique comme ailleurs, la violence familiale ou infligée par le partenaire est un problème grave, souvent passé sous silence pour des raisons culturelles ou sociales. À cela s'ajoutent les agressions contre les femmes qui ont accompagné la guerre civile dans plusieurs pays, instaurant un climat propice à la traite et des conditions dans lesquelles les femmes et les filles sont plus vulnérables aux marchandages sexuels afin de payer la nourriture et les services nécessaires à leur famille. Faire reculer la violence à l'égard des femmes était donc l'une des préoccupations essentielles de bon nombre d'agences participant au questionnaire. L'un des principaux instruments de travail dans ce domaine est le Fonds mondial pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, que l'Assemblée générale a demandé à UNIFEM de coordonner après la Conférence de Beijing. Le Fonds soutient des initiatives basées sur la com-

UNE FORMATION BASÉE SUR LES DROITS POUR LE PERSONNEL DE LA JUSTICE PÉNALE

L'UNICEF est la principale organisation à l'appui de l'Unité des femmes et des jeunes des services de police du Ghana, qui offre aux femmes et aux enfants victimes de mauvais traitements, d'abandon et de violence un cadre qui tient compte de leurs spécificités. Le programme forme aussi le personnel des professions judiciaires et juridiques. À ce jour, 1 500 agents du bureau du Procureur général, juges et policiers ont reçu une formation sur la gestion et le traitement fondés sur les droits des affaires de violence et de mauvais traitements.

—UNICEF

www.unicef.org/protection

munauté et des activités de plaidoyer visant à faire cesser la violence contre les femmes dans le monde entier. Depuis sa création, il a financé à hauteur de plus de 2 millions USD des projets en faveur des femmes en Afrique.

Le programme Villes sans risques d'ONU-HABITAT aide les administrations locales à créer des campagnes de sensibilisation, des services et des centres d'accueil, et dispense une formation sur les moyens d'améliorer la sécurité en milieu urbain. À Dar es-Salaam et à Nairobi, ONU-HABITAT a aidé le gouvernement à compiler des données ventilées par sexe à partir d'enquêtes et de questionnaires sur la sécurité dans plusieurs quartiers de ces villes. En Guinée, l'UNICEF, en partenariat avec le Comité international de secours (CIS), a ouvert de foyers où 596 femmes sont venues chercher une protection. Des agents communautaires ont été formés pour donner des conseils sur la violence à l'égard des femmes et les derniers chiffres indiquent que 1 320 personnes, dont 251 hommes, ont eu recours à leurs services.

l'ablation des parties génitales de la femme est un problème particulièrement préoccupant dans la région : on estime que 130 millions d'adolescentes et de jeunes femmes, dont la majorité vit en Afrique, ont subi cette pratique, et que 2 millions de filles risquent d'y être soumises chaque année. Plusieurs organismes donateurs signalent qu'ils soutiennent les stratégies nationales qui

tendent de mettre fin à la mutilation génitale en tant que forme de violence à l'égard des femmes. La communauté francophone (16 pays de langue française en Afrique) a mis sur pied une méthode de sensibilisation qui repose sur la collaboration avec des stations de radio et des chefs traditionnels directement au contact des populations rurales. L'UNICEF s'est associé à divers partenaires pour promouvoir l'abandon de l'ablation des parties génitales de la femme partout dans le monde en l'espace d'une génération, en utilisant son modèle fondé sur les droits. Au Niger, des campagnes de sensibilisation des communautés s'adressant aux chefs de village, aux médias, aux chefs traditionnels et religieux, aux jeunes, aux enseignants, aux infirmières, aux sages-femmes et aux exorciseuses ont produit l'effet voulu : en 2003, le gouvernement a adopté une loi qui impose des amendes ou des peines de prison à tous ceux qui pratiquent l'ablation des parties génitales de la femme.

FINANCER LA LUTTE CONTRE LA TRAITE

En 2003, l'Agency for International Development des États-Unis a consacré plus de 15 millions USD à des activités visant à mettre fin à la traite dans 36 pays, ce qui représentait une augmentation de plus de 50 % des fonds alloués en 2002. Ainsi, 1 400 femmes victimes de la traite au Nigeria ont reçu une aide à la réinsertion. Une initiative de prévention de la traite des enfants au Bénin vise à : 1) offrir un soutien institutionnel et opérationnel au Ministère de la Famille, de la protection sociale et de la solidarité ; 2) aider les organisations de la société civile à concevoir et mettre en œuvre des programmes de génération de revenus et d'alphabétisation dans certaines zones rurales ; et 3) proposer des alternatives aux jeunes béninoises et aux enfants qui pourraient être victimes des trafiquants au service des plantations de cacao du Ghana et de la Côte d'Ivoire.

—Agency for International Development des États-Unis

www.usaid.gov

Les Pays-Bas ont choisi de soutenir les ONG dans une même tentative de faire interdire l'ablation des parties génitales de la femme et de lutter contre la violence à l'égard des femmes. La CEA, pour sa part, offre une assistance technique au Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles qui affectent la santé des femmes et des enfants.

Un Groupe d'experts du Commonwealth a été formé pour étudier la question de la traite, notamment l'exploitation sexuelle des enfants et des femmes à des fins commerciales. Le DOMP a pris des mesures pour lutter contre la traite dans et autour des sites de ses missions en élaborant, entre autres, une série de directives sur les moyens de lutter contre la vente d'être humains destinées aux personnels chargés de faire respecter l'état de droit et/ou les droits humains dans le cadre d'une opération de paix. Ces directives comprendront une législation modèle, des exemples de stratégies nationales et des matériels de sensibilisation. Elles seront aussi utilisées pour aider les missions qui ont élaboré des législations sur la vente d'être humains mais qui ont des difficultés à les faire appliquer.

E. Les femmes et les conflits armés

Objectifs stratégiques :

- 1. Élargir la participation des femmes au règlement des conflits au niveau de la prise de décisions et protéger les femmes vivant dans les situations de conflit armé et autres ou sous occupation étrangère**
- 2. Réduire les dépenses militaires excessives et contrôler la disponibilité des armements**
- 3. Promouvoir des formes non violentes de règlement des conflits et réduire les violations des droits fondamentaux dans les situations de conflit**
- 4. Promouvoir la contribution des femmes au développement d'une culture valorisant la paix**
- 5. Fournir protection, assistance et formation aux réfugiées, aux autres femmes déplacées ayant besoin d'une protection internationale et aux femmes déplacées à l'intérieur de leur propre pays**
- 6. Prêter assistance aux femmes des colonies et des territoires non autonomes**

MESURES CONCERTÉES DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE SEXUELLE PENDANT UN CONFLIT

En République démocratique du Congo, le FNUAP a pris la tête d'une initiative commune qui constitue la première grande intervention nationale concertée de lutte contre la violence sexuelle dans un pays en conflit. Avec la participation d'une dizaine d'institutions de l'ONU, d'ONG et de gouvernements, l'équipe de pays de l'ONU a entrepris une vaste évaluation collective et a élaboré un cadre multisectoriel de lutte contre la violence sexuelle, qui intègre des questions urgentes allant de l'aide médicale aux victimes au rétablissement de l'état de droit pour prévenir l'impunité.

—FNUAP

www.unfpa.org

Comme le souligne le rapport de la Septième conférence régionale de la CEA sur les femmes : « La voix des femmes dans la prévention des conflits et le rétablissement de la paix est le plus souvent à peine entendue et elles restent de ce fait en marge du processus de paix. »² À travers la résolution 1325 du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, la communauté internationale a reconnu les effets disproportionnés des conflits sur les femmes, ainsi que leur rôle réel ou potentiel dans le rétablissement de la paix. Mais cette reconnaissance n'est que le début d'une tâche difficile. Venir en aide aux femmes alors qu'un conflit fait rage exige des financements, des engagements et la fourniture de services dans des conditions extrêmement dangereuses. Dans la phase d'après-conflit, il est arrivé que des femmes soient acceptées en marge de la table de négociation en tant que conseillères et exécutrices, mais il s'est avéré beaucoup plus difficile de leur garantir une place à cette table.

Les organisations qui ont décrit leurs activités dans ce domaine se concentraient principalement sur trois des six objectifs stratégiques. La plupart privilégiaient le rôle des femmes dans le rétablissement de la paix, en encourageant des

partenariats entre organisations et en favorisant le dialogue avec divers groupes locaux (associations féminines, masculines, de jeunes) participant au rétablissement de la paix et à la reconstruction après un conflit. Le PNUD, par exemple, a aidé Femmes Afrique Solidarité, une organisation régionale, à former plus de 200 femmes à la prévention des conflits et au rétablissement de la paix. Il a aussi facilité le suivi des efforts de rétablissement de la paix dans certaines zones au lendemain d'un conflit, en s'efforçant d'identifier les besoins des femmes dans le processus de réinsertion et de reconstruction, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité. Dans le même temps, les organisations cherchent des moyens d'aider les femmes qui se trouvent dans des zones de conflit, par exemple dans la région du Darfour au Soudan et à l'est de la République démocratique du Congo. Le FNUAP et ses partenaires au Darfour aident les communautés à organiser des associations de femmes pour aider les victimes de la violence sexuelle et leur famille. Ces associations servent aussi de points d'entrée pour traiter les victimes qui hésitent à se rendre à l'hôpital ou dans une clinique. Le FNUAP fournit du matériel médical, collabore avec les médecins, les infirmières et les conseillères et offre des formations pour traiter les effets de la violence sexuelle.

Au cours des dix dernières années, le programme d'UNIFEM pour la paix et la sécurité, principalement soutenu par le Département du Royaume-Uni pour le développement international et la Fondation des Nations Unies, entre autres, a fourni des ressources pour encourager les femmes à s'organiser et à exercer leur influence dans divers pays : Angola, Burkina Faso, Burundi, République démocratique du Congo (RDC), Mali, Mozambique, Rwanda, Somalie, Soudan et Tchad. Grâce à la participation des femmes au Burundi, la question de la parité hommes-femmes a été intégrée aux négociations de paix d'Arusha – offrant ainsi l'une des premières preuves que les femmes peuvent faire une différence appréciable lorsqu'elles sont associées au processus de paix. UNIFEM a aussi soutenu les efforts réussis des femmes pour participer aux Dialogues intercongolais, une initiative régionale en faveur de la paix menée dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Département du Royaume-Uni

LES FEMMES, LA GUERRE ET LA PAIX

UNIFEM a élaboré plusieurs projets pour appeler l'attention sur l'impact des conflits armés sur les femmes. En 2002, il a chargé un groupe d'experts indépendants de préparer "Les femmes, la guerre et la paix", une évaluation de la situation des femmes dans 14 zones de conflit, dont plusieurs en Afrique. Ce rapport réaffirme qu'il est nécessaire de recueillir, d'analyser et d'échanger systématiquement des informations sur les femmes et les conflits pour s'assurer que la problématique hommes-femmes est toujours prise en compte dans les décisions et les actions relatives à la prévention des conflits et au rétablissement de la paix. En 2004, la Section paix et sécurité d'UNIFEM a créé un portail sur le Web qui permet de centraliser la collecte d'informations. S'adressant en priorité aux responsables de politiques, aux professionnels, aux chercheurs et aux médias, ce portail offre des profils sexospécifiques de pays en conflit, donne des informations sur des questions qui concernent les femmes et les filles avant, durant et après un conflit, ainsi que des informations sur les programmes de l'ONU en faveur de la parité hommes-femmes dans les zones de conflit.

—UNIFEM

www.womenwarpeace.org

pour le développement international a financé des projets à travers le Programme d'UNIFEM pour les femmes, la paix et la sécurité. Ce Programme travaille avec des femmes au Burundi, en RDC, au Rwanda, en Sierra Leone et en Somalie pour appuyer leur participation à la prévention et au règlement des conflits, au rétablissement de la paix et à l'élaboration de méthodes pour protéger et aider les femmes dans les zones de conflit.

Parmi d'autres programmes, on peut aussi citer l'aide que des femmes reçoivent de l'Agency for International Development des États-Unis à la

frontière du Kenya et de l'Ouganda pour se former à la médiation et à l'arbitrage des conflits. Les victimes d'agressions sexuelles et de la violence familiale pendant et après la guerre en Sierra Leone reçoivent des conseils, des informations communautaires et une formation dans le cadre du programme régional de l'Agency for International Development des États-Unis en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'à travers un programme de formation professionnelle et d'accueil soutenu par le FNUAP. L'UNICEF a formé plus de 54 000 réfugiés, dirigeants communautaires et personnels d'ONG à la prévention de la violence sexiste et à la prise en charge des victimes dans les camps de réfugiés. Ces efforts ont contribué à un recul de 33 % de la violence dans les camps entre 2002 et 2003. Le DOMP a créé deux modules de formation dans ce domaine : des matériels de formation sur la problématique hommes-femmes destinés aux militaires et aux agents de police de l'ONU en phase de pré-déploiement et en stage d'initiation, et un manuel sur les questions relatives à l'égalité des sexes dans les divers domaines pratiques couverts par les opérations de maintien de la paix.

Pour faciliter l'accès des femmes aux plus hauts échelons officiels de l'Union africaine, la CEA a appuyé la création d'un Comité de femmes africaines sur la paix et le développement (AWCPD) auquel elle apporte un soutien continu. Ce Comité est un mécanisme qui permet aux femmes de participer aux efforts officiels de prévention, de règlement et de gestion des conflits. Il a joué un rôle fondamental pour introduire les femmes et leurs préoccupations au processus de paix dans la région des Grands Lacs, dans le Bassin du fleuve Mano et en Somalie, et a apporté de précieuses contributions à l'évaluation de Beijing +5, qui, à son tour, a abouti à l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité.

F. Les femmes et l'économie

Objectifs stratégiques :

- 1. Promouvoir les droits et l'indépendance économique des femmes, notamment l'accès à l'emploi, à des conditions de travail appropriées et l'accès aux ressources économiques;**
- 2. Faciliter l'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux échanges commerciaux;**

PROJET PARTICIPATIF DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES AU SÉNÉGAL

Le Projet participatif de développement des ressources halieutiques au Sénégal a été créé afin d'accroître la participation économique des femmes. Après la création d'installations de pêche et d'une usine de traitement, les femmes ont été incitées à améliorer la qualité et la quantité des produits de pêche traités. Les femmes ont pris l'initiative d'introduire de meilleurs fours, d'améliorer leur technique de traitement, d'organiser leur propre coopérative et de lancer un projet de micro-crédit. Avec les revenus additionnels générés par leurs efforts, les femmes mettent en place des activités d'épargne et de crédit et encouragent la santé et l'éducation pour elles-mêmes et pour leurs familles.

—Agence japonaise de coopération internationale

www.jica.go.jp/english

- 3. Fournir aux femmes, notamment à celles qui, sont à faible revenu, des services professionnels et des moyens de formation, et leur ouvrir l'accès aux marchés, à l'information et à la technologie;**
- 4. Renforcer la capacité économique et les réseaux commerciaux des femmes;**
- 5. Éliminer la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi;**
- 6. Permettre aux hommes et aux femmes de concilier responsabilités familiales et responsabilités professionnelles.**

Les femmes dans la majeure partie de l'Afrique subsaharienne sont virtuellement absentes ou faiblement représentées dans les prises de décision économiques. Elles n'ont pas accès aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux échanges commerciaux. La majorité des interventions rapportées dans ce domaine sont axées sur l'octroi de services commerciaux, d'une formation, d'informations et de compétences technologiques, d'un accès aux marchés et d'un renforcement des capacités économiques et des

réseaux commerciaux des femmes. Certains donateurs fournissent également des éléments concrets comme des aliments, de l'eau, du bois de chauffage, comme un moyen de libérer les femmes de leurs tâches traditionnelles afin qu'elles puissent participer aux programmes de développement économique.

Parmi les interventions dans ce domaine, citons les travaux de la FAO et du FIDA avec les exploitantes agricoles pour accroître l'accès aux systèmes et services d'appui agricoles; pour encourager et mettre au point des techniques agricoles permettant d'économiser de la main-d'œuvre, qui soient indiquées pour les agricultrices; pour adapter les services d'élargissement aux besoins des agricultrices; et pour renforcer les compétences des femmes illettrées de façon qu'elles puissent mieux en mesure de gérer leurs

activités économiques. La FAO encourage l'intégration des questions sexospécifiques dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et autres instruments macroéconomiques, comme aux Pays-Bas.

La FAO a demandé aux gouvernements nationaux d'affecter 10 % de leurs budgets nationaux au développement agricole et de mettre davantage de fonds à la disposition des programmes destinés à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté, ce qui permettra par conséquent d'appuyer des populations vulnérables comme les agricultrices. La FAO a également pris la tête des efforts destinés à élargir les données agricoles nationales en vue d'intégrer des informations sexospécifiques. Les sondages appuyés par la FAO indiquent une féminisation du secteur agricole, tandis qu'un nombre accru d'hommes émigrent à la recherche de travaux non agricoles. Certaines régions rurales sont principalement habitées par des femmes, dont la majorité font vivre leurs familles grâce à une agriculture de subsistance. D'après les sondages, il y a quatre femmes pour un homme dans la tranche d'âge des 24-45 ans dans des districts choisis.

Nombre de donateurs se concentrent sur les microentreprises gérées par les femmes en tant que stratégie de réduction durable de la pauvreté. L'OIT, par exemple, a tenu plusieurs colloques au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Togo, avec l'Association des femmes chefs d'entreprises, sur les façons de mettre en œuvre des programmes dynamiques, susceptibles de renforcer la capacité des chefs de microentreprises à fructifier leurs affaires.

En collaboration avec plusieurs gouvernements, l'OIT appuie également la conception et la formulation de politiques destinées à augmenter le capital humain des femmes, à réduire les barrières à l'emploi des femmes et à accroître la sensibilisation sociale afin d'élargir les choix et les possibilités des femmes. À leur tour, ces politiques sont favorisées par des Congrès sur l'égalité entre les sexes qui permettent d'accroître la sensibilisation aux droits fondamentaux et économiques des

INITIATIVE DE LA DIASPORA NUMÉRIQUE

L'Initiative de la diaspora numérique a été lancée en 2002 par UNIFEM en collaboration avec le Groupe de travail des Technologies de l'information et des communications (TIC), le Bureau de l'ONU du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) et le PNUD. L'objectif de l'Initiative de la diaspora numérique est d'améliorer les vies des femmes africaines grâce à l'utilisation des technologies de l'information et des communications. Un Comité consultatif mondial comprenant des entrepreneurs des technologies de l'information en Afrique et dans l'ensemble de la Diaspora fournit des directives générales à l'initiative, offre des conseils novateurs pour les femmes africaines sur le financement et la mobilisation des ressources et participe et investit dans des initiatives nationales. Grâce à un programme pilote au Rwanda, les représentants des organisations de femmes orientées vers les affaires sont formés pour fournir à leurs membres des solutions axées sur les TIC en vue de leur participation économique. Les femmes sont ensuite mises en relation avec des mentors et des partenaires commerciaux locaux et internationaux. Après la phase pilote, le programme sera élargi à huit autres pays africains.

—UNIFEM

www.genderwsi.org

femmes et de fournir des conseils politiques sur les questions familiales et de travail. L'OIT fournit également un appui aux autres organisations en vue de la formation d'entrepreneurs et de programmes de microcrédit.

Aux fins d'accroître le partage d'information et l'accès aux marchés, le Programme régional du PNUD en faveur des femmes a œuvré avec la Fédération des associations nationales de femmes d'affaires en Afrique de l'Est et en Afrique australe (FEMCOM) dans quatre domaines : renforcement des capacités, création de réseaux et de services d'information, documentation et formation et plaidoyer en faveur de meilleures pratiques.

La CEA encourage sur un plan régional les capacités des femmes africaines entrepreneurs dans les domaines de l'économie tant structurée qu'informelle, en fournissant des informations relatives aux affaires et des services conseils. Le programme devrait s'élargir dans les années à venir. La CEA, en collaboration avec le PNUD, a également lancé un Centre de développement des entreprises et un réseau régional de femmes entrepreneurs, afin de satisfaire les besoins sur le plan de l'information commerciale des femmes africaines entrepreneurs.

G. Les femmes et les prises de décision

Objectif stratégique :

1. Prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions

Comme l'a écrit le Secrétariat du Commonwealth dans sa réponse, les questions d'égalité entre les sexes ne peuvent être dissociées des principales questions politiques et socioéconomiques et autres questions de développement prioritaires. Les relations de pouvoir existantes empêchent les femmes de participer à la vie politique sur un pied d'égalité, ce qui est essentiel à l'intégration d'une perspective féminine à tous les niveaux de prises de décision. Les interventions rapportées dans ce domaine cherchent à (a) garantir l'égalité d'accès des femmes et leur pleine participation aux struc-

AUTONOMISER LES FEMMES DANS LES MUNICIPALITÉS

Le dialogue au niveau local constitue une nouvelle stratégie mondiale novatrice en vue d'autonomiser les femmes grâce à une action locale. C'est une méthode permettant aux organisations d'engager un dialogue en cours avec les autorités locales afin d'instaurer un développement durable et de faire avancer les capacités des femmes. Les dialogues deviennent un moyen d'ouvrir des voies de discussion politique pour les communautés au niveau local, tout en accroissant la compréhension quant à l'importance de l'égalité entre les sexes, de la participation des femmes comme étant essentielle aux prises de décision locales et de la façon d'instaurer une démocratie de manière pratique, libre de conflits. Un dossier sur le dialogue au niveau local sur le thème de la participation élargie des femmes à la gouvernance locale et au développement, basé sur les expériences de plus de six pays dans le monde dont l'Ouganda et le Kenya, est disponible en ligne.

—ONU-HABITAT

http://www.unhabitat.org/campaigns/governance/activities_7.asp

tures de pouvoir et aux prises de décision, et (b) accroître la capacité des femmes à participer aux prises de décision et à occuper des postes d'influence. Au cours des 10 dernières années, diverses formes d'aide ont été fournies par des organismes donateurs aux groupes de femmes africaines pour faire du travail de plaidoyer; pour élaborer des stratégies conjointes et des plans d'action visant à assurer la pleine participation des femmes en tant qu'électrices, dirigeantes potentielles, éducatrices civiques et observatrices en cas d'élections; et pour aider les gouvernements à mettre au point des stratégies qui puissent les aider à atteindre les cibles fixées en vue de la participation des femmes aux prises de décision, dans les secteurs tant publics que privés.

L'expérience du PAM au cours de ces dernières

années a montré que les quotas pour la représentation des femmes au sein des organes de prises de décision au niveau local permettent d'assurer une bonne participation, voire une participation égale des femmes. Le PAM a travaillé avec des gouvernements locaux au Rwanda et au Sénégal pour renforcer la capacité des conseillers et a formé des membres féminins du Parlement et des candidates de partis politiques afin d'améliorer la sélection des candidats et de renforcer le rôle des femmes dans les partis et les collectivités locales et nationales. Le PNUD a également déployé de gros efforts en vue de la participation politique des femmes. Au Niger, il a formé des femmes parlementaires dans le domaine des communications et a organisé des programmes de sensibilisation aux disparités entre les sexes destinés aux membres du gouvernement. Il a également appuyé la participation des femmes aux conseils locaux et a formé des élues locales à la planification, à la budgétisation, à l'élaboration et à la mobilisation des ressources. Au Rwanda, le PNUD a financé des projets, en partenariat avec le Ministère du genre, afin de former les femmes dans le domaine des prises de décision, de créer des mécanismes d'échanges, de renforcer les organisations de femmes dans la société civile et de créer des structures pour les femmes à tous les niveaux du gouvernement.

En République démocratique du Congo, le Département du Royaume-Uni pour le développement international, la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo et UNIFEM ont appuyé la Commission électorale et les organisations locales de femmes pour élaborer une stratégie commune et des plans d'action visant à assurer la pleine participation des femmes aux élections futures.

Le FNUAP et UNIFEM ont contribué à organiser la sixième conférence régionale du Réseau des femmes africaines ministres et parlementaires à Libreville (Gabon) en novembre 2004. La conférence a rassemblé des ministres et des parlementaires femmes de l'Afrique subsaharienne pour discuter des moyens de combattre la violence sexiste en tant qu'action essentielle à la réalisation des OMD. Un outil de plaidoyer qui aborde la violence sexiste dans les contextes

nationaux a été présenté aux participants pendant la conférence.

H. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la femme

Objectifs stratégiques :

- 1. Créer ou renforcer les mécanismes nationaux et autres organes gouvernementaux;**
- 2. Intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives, des politiques et des programmes et projets d'intérêt général;**
- 3. Produire et diffuser des données et des informations ventilées par sexe aux fins de planification et d'évaluation.**

Depuis 1995, les gouvernements dans l'ensemble du continent ont créé ou renforcé des mécanismes nationaux ou autres en faveur de la promotion des femmes et de l'égalité entre les sexes. Ces mécanismes ont, à leur tour, été soutenus par divers donateurs internationaux. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a par exemple formé un Groupe de travail féminin sur l'égalité entre les sexes, grâce au Programme Afrique-Canada de renforcement parlementaire, en vue de faciliter l'accès des femmes parlementaires à des postes clefs, ainsi que d'aider en général les parlementaires à analyser et à examiner les questions d'inégalité entre les sexes. Le Département du Royaume-Uni pour le développement international a formé des responsables au sein du Ministère du Genre et de la promotion de la femme au Rwanda et il a fourni une aide technique dans l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté à moyen terme. La FAO a aidé les Ministères de l'agriculture au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana et en Guinée à élaborer une stratégie agricole, axée sur l'égalité des sexes, contribuant à créer un document d'orientation appuyant la mise en œuvre nationale du Programme d'action de Beijing. Le PNUD a soutenu un effort en Tanzanie en vue de renforcer le mécanisme national d'égalité entre les sexes, comprenant le Ministère du développement communautaire, des questions féminines et de l'enfance, ainsi que le Ministère chargé des questions relatives à l'emploi, à la jeunesse, aux femmes et au développement des enfants à Zanzibar.

SUIVI ET ÉVALUATION

Les objectifs globaux du Programme de suivi et d'évaluation sont d'encourager et de renforcer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les politiques, les plans et les programmes nationaux de développement, et de contribuer à des mesures correctives en vue de l'adaptation de politiques propices à une accélération de la concrétisation de l'égalité entre les sexes. Le Programme de suivi et d'évaluation cherche spécifiquement à :

- renforcer l'engagement des États membres en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing;
- renforcer la capacité des États membres à intégrer les objectifs du Programme d'action de Beijing dans leurs politiques et programmes nationaux;
- renforcer la capacité des États membres à évaluer et faire état des progrès réalisés aux niveaux national, régional et mondial; et
- entreprendre une évaluation de l'impact d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes sur le statut des femmes en Afrique.

—CEA

www.uneca.org/fr/acgd/en/1024X768/acgd.htm

UNIFEM a facilité l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration de nouvelles constitutions et lois, y compris des législations spécifiques sur les questions d'égalité entre les sexes dans plusieurs pays dont le Burundi, le Kenya, le Nigeria, le Rwanda et le Zimbabwe. UNIFEM a également collaboré en partenariat avec le PNUD afin d'appuyer des organes sous-régionaux tels que le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Union africaine et le NEPAD pour assurer l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes aux niveaux sous-régional et régional et une responsabilité de la part des États membres à l'égard des engagements qu'ils ont souscrits en matière d'égalité entre les sexes.

Reconnaissant l'importance des mécanismes institutionnels pour le suivi et l'évaluation de

SYSTEME DE GESTION DE L'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES

Le Système de gestion de l'équité entre les sexes est un cadre destiné à intégrer les sexes-spécificités. C'est un réseau de structures, de processus et de mécanismes au sein d'une organisation ou d'un pays qui contribue à déterminer des politiques, des mécanismes et des procédures en vue d'intégrer l'égalité entre les sexes à tous les niveaux.

Le Système de gestion de l'équité entre les sexes a été élaboré entre 1996 et 1999 en consultation avec des membres du gouvernement et autres principales parties intéressées afin de renforcer les capacités des National Women's Machinery et du Secrétariat lui-même.

Le Système de gestion de l'équité entre les sexes est un outil utile qui aide les National Women's Machinery à comprendre les liens entre les questions sexospécifiques et les principaux objectifs du développement, à reconnaître la responsabilité conjointe en vue d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et de partage des ressources et à mettre en place des évaluations de l'impact des inégalités entre les sexes, et de planification et d'analyse de l'égalité entre les sexes afin d'inciter à de vastes changements au niveau des politiques.

La souplesse du Système de gestion de l'équité entre les sexes lui permet de servir d'outil pour faire avancer une égalité entre les sexes susceptible d'être adaptée aux besoins et aux programmes de pays, d'organisations et d'institutions. Cela favorise des partenariats avec les autres parties prenantes et jette les bases d'une coordination, d'une collaboration et d'une coopération.

—Secrétariat du Commonwealth

www.thecommonwealth.org/templates/STPDIInternal.asp?NodeID=34014

la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing en Afrique, la CEA a mis au point un programme avec des outils pour un suivi et une

évaluation nationale, sous-régionale et régionale. Le renforcement des capacités et la formation sont les principales composantes du programme, et la CEA a dirigé une série d'ateliers de formation afin de familiariser et de préparer des responsables du suivi et de l'évaluation, venant de 19 pays africains.

L'ensemble des répondants ont souligné que les données ventilées par sexe et par âge sont essentielles pour mesurer l'effet et la durabilité des divers projets, notamment dans le contexte des OMD. Les organisations de l'ONU ont généralement montré la voie dans ce domaine. La FAO, par exemple, a aidé des pays membres à réunir et à analyser des données ventilées par sexes, qui ont ensuite suivi à planifier et à formuler des politiques agricoles ainsi qu'un suivi et une évaluation des interventions en matière de développement. En outre, la FAO a appuyé les gouvernements en vue d'accroître la disponibilité des données agricoles ventilées par sexe, étant donné que dans nombre de cas, plusieurs services nationaux de statistiques recueillent des données ventilées par âge et par sexe, mais n'utilisent pas ces dernières au moment d'élaborer des programmes et des politiques.

L'Association africaine d'évaluation, en collaboration avec UNIFEM, met au point un système axé sur les droits et orienté vers les résultats afin d'élaborer des programmes d'évaluation et de suivi en Afrique dans un souci d'efficacité et favorisant l'égalité des sexes. Dans le cadre de cet effort, l'Association africaine d'évaluation a créé le Réseau africain du genre et du développement (AGDEN) pour partager des informations, des connaissances et des ressources en matière d'évaluation dans l'ensemble du continent.

Pour faciliter le suivi des efforts en vue de l'égalité entre les sexes, la CEA a mis au point l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) pour mesurer le statut des femmes, comparé à celui des hommes dans les domaines social, économique et politique. L'Indicateur servira d'outil pour les décideurs africains et leurs partenaires pour mesurer l'égalité entre les sexes, l'équité, l'autonomisation et la promotion des femmes.

OUTILS POUR MESURER LES PROGRÈS

L'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) a deux composantes. L'Indice de la condition féminine (ICF) aborde les questions mesurables d'un point de vue quantitatif liées à l'égalité entre les sexes. Il est fondé sur trois blocs : les « capacités » sur le plan du pouvoir social, les « possibilités » sur le plan du pouvoir économique et « l'organisation » du pouvoir politique. La deuxième composante, le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique (TBPFA) mesure les résultats du gouvernement sur le plan des politiques concernant la promotion et l'autonomisation de la femme. Il se préoccupe de questions qualitatives et comble les lacunes entre des indicateurs purement quantitatifs et ceux qui sont plus spécifiques aux pays ou aux secteurs. Le TBPFA comprend quatre blocs : les droits des femmes, le pouvoir social, le pouvoir économique et le pouvoir politique.

—CEA

www.uneca.org/acgd

Outre le fait de surveiller les progrès dans l'application des conventions ratifiées par les pays africains, on s'attend que l'Indicateur stimule la coopération entre les divers départements des ministères au sein desquels il sera appliqué.

1. Les droits fondamentaux de la femme

Objectifs stratégiques

1. Promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes par la pleine application de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme, en particulier de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
2. Garantir la non-discrimination et l'égalité devant la loi et dans la pratique;
3. Diffuser des notions élémentaires de droit.

PROTÉGER LES DROITS FONCIERS DES FEMMES AU ZIMBABWE

Un projet au Zimbabwe s'est concentré sur des pratiques coutumières qui ne laissaient aux femmes aucun moyen de subsistance à la mort de leur conjoint ou de leur parent. Le projet a cherché à faire en sorte qu'au moment du décès d'un individu, les conjoints et les personnes à charge qui survivent aient accès et puissent recourir aux lois successorales plutôt que de se retrouver déshérités ou de laisser la distribution des biens se caractériser par une discrimination administrative et l'absence de connaissances.

Le gouvernement a introduit des changements radicaux dans les législations en vigueur pour veiller à mettre au point un processus consistant à forger un consensus parmi tous les membres de la famille. Un principal élément du projet a été l'élaboration d'une stratégie de communication, qui a permis d'avoir des connaissances accrues parmi la population à propos des changements dans les législations, leur pertinence pour la vie des gens et le moyen d'avoir accès à des conseils et à une aide.

—Département du Royaume-Uni pour le développement international

www.dfid.gov.uk/countries/africa/zimbabwe.asp

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a servi de base pour améliorer les droits fondamentaux de la femme et a influencé les politiques, les déclarations et les directives soucieuses d'égalité entre les sexes, adoptées par bon nombre d'organes intergouvernementaux sous-régionaux tels que le COMESA, la CEDEAO, l'IGAD et la CDA. Plusieurs organisations nationales ont également érigé ou amendé des législations relatives aux droits fondamentaux des femmes. Les donateurs ont utilisé celles-ci et les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour renforcer les droits des femmes dans l'ensemble de la région. Le DOMP a par exemple fourni une formation relative à la Convention et à la violence sexiste au personnel militaire et civil des missions de maintien de la paix, ainsi qu'à des experts juridiques et judiciaires et aux fonctionnaires dans les pays hôtes.

Plusieurs organisations ont forgé des partenariats fructueux dans ce domaine. Le FIDA, la FAO et la Coalition internationale pour l'accès à la terre ont procédé à une étude sur le respect, par des pays choisis, membres de la FAO, des dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes appuyant ces dernières en milieu rural. Ces mêmes partenaires ont pris l'initiative d'explorer les possibilités de recourir à l'Article 14 de la Convention relatif aux femmes en milieu rural, en tant qu'outil de plaidoyer pour faire avancer les droits des femmes à l'égalité d'accès en matière de terres, de propriétés et d'héritage ainsi que dans une capacité juridique. En Namibie, le PNUD a également participé à des efforts destinés à introduire une réforme agraire et à appuyer des mesures permettant aux femmes de posséder des biens et d'en avoir le contrôle. L'ACDI a fourni un soutien au Zimbabwe et en Afrique du Sud à des organisations fournissant des ressources juridiques, qui ont éduqué les femmes quant à leurs droits et qui ont fait juger des affaires pilotes dans les tribunaux, susceptibles de constituer des précédents juridiques et d'introduire des réformes qui soient sensibles aux disparités entre les sexes.

UNIFEM a également collaboré avec plusieurs partenaires en vue de populariser la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'élaborer des législations destinées à protéger les droits fondamentaux des femmes aux niveaux national et sous-régional. Un de ces projets comprend la participation de l'UNICEF en vue de former des femmes juges à l'application des instruments relatifs aux droits de la personne.

Au Rwanda, ONU-HABITAT et Pro-femmes Twese Hamwe ont œuvré en partenariat en vue d'appuyer un Plan d'action destiné à renforcer les capacités dans le domaine des droits de la personne, des droits au logement, aux droits fonciers et de succession des femmes, plan d'action qui a influencé la promulgation d'une législation au Rwanda relative à la succession et aux droits matrimoniaux. La nouvelle législation donne aux femmes et aux hommes des droits égaux pour ce qui est de l'héritage familial.

Travaillant aux niveaux tant régional que national, la CEA a cherché à renforcer les capacités d'un large éventail de groupes cibles et de personnes concernées grâce à des programmes destinés à accroître la sensibilisation aux droits fondamentaux et juridiques des femmes et à plaider en faveur de l'intégration des droits des femmes à l'enseignement traditionnel ou non traditionnel et dans l'administration de la justice. Elle a fourni un appui technique aux Gouvernements du Botswana, des Comores et du Togo pour la préparation de rapports nationaux en vue de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que des services consultatifs au Gouvernement nigérian pour la formulation d'un cadre juridique destiné à promouvoir les femmes et d'une stratégie afin de ratifier la Convention. Selon la CEA, cet appui consultatif et technique a renforcé les débats nationaux et régionaux sur la question des droits de la femme et il a contribué à faire figurer la question en bonne place de l'ordre du jour politique et législatif dans plusieurs pays.

J. Les femmes et les médias

Objectifs stratégiques :

- 1. Permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux participer à la prise des décisions dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et des nouvelles techniques de communication;**
- 2. Promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias.**

Les avancées dans le domaine de la technologie de l'information ont facilité un réseau mondial de communications qui accroît la possibilité pour les médias de contribuer à la promotion des femmes. Tandis que le monde se met en ligne, il est particulièrement important que l'Afrique ralie la révolution de l'information et des communications. Davantage d'organisations commencent à recourir à toutes sortes de médias, notamment à la radio, qui est le principal moyen de toucher les illettrés, dont une majorité sont des femmes. Les médias sont utilisés en Afrique pour fournir par exemple des informations sur les soins de santé et la prévention; sur l'importance

LE PROJET DIMITRA

Le projet qui porte le nom de Dimitra, d'après Déméter, l'ancienne déesse grecque de l'agriculture, est un outil pour les femmes et leurs organisations pour qu'elles puissent faire entendre leurs voix aux niveaux national et international. Le projet vise à fournir aux populations rurales un accès plus facile aux informations, susceptibles de servir de moyen pour mobiliser les individus en vue d'un changement. L'objectif principal de Dimitra est d'autonomiser les femmes en milieu rural et d'améliorer leurs conditions de vie et leur statut en mettant en lumière l'étendue et la valeur de leurs contributions.

—FAO

www.fao.org/Dimitra/new_index.jsp

de l'éducation des filles; ainsi que sur la sensibilisation au VIH/sida, à la prévention et aux soins. Plusieurs organisations ont fait état d'interventions qui ont recouru aux médias pour accroître la participation des femmes et leur accès aux prises de décision et pour encourager une façon équilibrée et non stéréotypée de dépeindre les femmes dans les médias. Par exemple, le PNUD, entre autres, appuie la Médiathèque des femmes africaines, qui fournit aux femmes journalistes une formation, des ressources et des outils pour s'assurer que les femmes soient dépeintes de manière impartiale dans les médias.

En soutien aux TIC, UNIFEM et les donateurs nordiques ont contribué à créer un Groupe des femmes pour le Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra plus tard au cours de cette année. Le Groupe, créé en 2002 lors de la conférence préparatoire du Sommet au Mali, a contribué au renforcement de l'engagement en faveur de l'égalité des sexes dans la déclaration du Sommet mondial sur la société de l'information, qui affirme que les femmes doivent faire partie intégrante de la société de l'information et en être des acteurs clefs, et que les technologies de l'information et des communications doivent servir d'outils pour parvenir à l'égalité entre les sexes.

Le FNUAP a appuyé la formation en matière de partenariats entre les réseaux de radiodiffusion et les organisations communautaires de santé dans huit pays africains afin d'accroître la sensibilisation au VIH/sida et d'augmenter l'action dans ce domaine. Les participants ont été formés à la création d'émissions radio s'inspirant de la vie réelle, qui touchent les auditeurs et qui entraînent des modifications positives du comportement. Les ateliers ont également élaboré des plans pour accroître les programmes radio et obtenir davantage la participation des jeunes, des femmes et des personnes frappées par le VIH/sida.

Tous les répondants estiment également que des efforts devraient être déployés afin de renforcer la façon dont les médias dépeignent le Programme d'action de Beijing et ce, en élaborant des programmes de radio et de télévision mettant en lumière le Plan d'action et montrant les divers rôles joués par les femmes dans le développement de l'Afrique. Le Département du Royaume-Uni pour le développement international a financé les efforts dans ce domaine, en appuyant les médias dans divers pays pour utiliser des programmes populaires destinés à encourager la paix et les droits de la femme.

Il a financé par exemple Radio Okapi en République démocratique du Congo pour soutenir les femmes journalistes et pour sensibiliser les hommes qui sont dans cette profession à l'égalité entre les sexes. Il collabore avec les programmes de radio et de télévision en Angola pour qu'ils intègrent les questions de droits des femmes dans leurs intrigues.

K. Les femmes et l'environnement

Objectif stratégique :

1. Assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux.

Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'élaboration d'une consommation et d'une production durables, qui soient saines sur le plan de l'environnement, ainsi que dans la gestion des ressources naturelles. Malgré cela, elles brillent par leur absence dans la formulation de

politiques et de prises de décision sur les questions liées à l'environnement. Plusieurs organisations ont essayé d'atteindre l'objectif du Programme d'action de Beijing dans ce domaine de plusieurs manières : elles ont contribué à mettre au point des technologies adaptées aux agricultrices; elles ont enregistré des connaissances autochtones sexospécifiques, susceptibles de protéger la biodiversité; elles ont encouragé les activités de subsistance des femmes à l'intérieur et autour des réserves et ont formé les femmes en tant que spécialistes dans ces domaines; elles ont renforcé le développement agricole et rural en recourant à l'égalité entre les sexes, à la biodiversité et aux systèmes locaux de connaissances; et elles ont procédé à des analyses sexospécifiques des contributions à l'environnement, des défis et des besoins, tant des hommes que des femmes. Une initiative communautaire pour l'environnement et la santé de procréation dans deux districts ruraux d'Afrique du Sud a été lancée en 1998 par le Gouvernement, en collaboration avec l'Association Planned Parenthood en Afrique du Sud, le programme Working for Water et le FNUAP. L'objectif premier de l'initiative était de restaurer les courants des rivières et des ruisseaux, mais il a été ensuite lié à l'approvisionnement en eau salubre, à la santé de procréation et autres services de base, notamment au problème du VIH/sida et à la nécessité d'assurer des emplois, en particulier aux femmes.

Grâce à son programme de gestion de l'environnement de d'évaluation du renforcement des capacités, l'Agency for International Development des États-Unis a formé plus de 500 femmes dans 16 pays d'Afrique subsaharienne à des méthodes visant à protéger leur environnement. La FAO a élaboré et testé sur le terrain des indicateurs prenant en compte les inégalités entre les sexes en vue de la gestion des ressources naturelles, pour aider les départements techniques et les pays membres à surveiller les progrès sur le plan d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes s'agissant de la gestion des ressources.

L. La petite fille

Objectifs stratégiques :

1. **Éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard de la petite fille;**
2. **Éliminer les comportements et pratiques culturelles préjudiciables aux filles;**
3. **Promouvoir et protéger les droits de la petite fille et faire mieux connaître ses besoins et son potentiel;**
4. **Éliminer la discrimination à l'égard des filles dans l'enseignement, l'acquisition des capacités et la formation;**
5. **Éliminer la discrimination à l'égard des filles dans les domaines de la santé et de la nutrition;**
6. **Éliminer l'exploitation économique du travail des enfants et protéger les jeunes filles qui travaillent;**
7. **Éliminer la violence contre la petite fille;**
8. **Sensibiliser les petites filles et favoriser leur participation à la vie sociale, économique et politique;**
9. **Renforcer le rôle de la famille dans l'amélioration de la condition de la petite fille.**

Dans bon nombre de régions d'Afrique, les filles sont au bas de l'échelle sociale, elles ont moins de droits que les garçons et un statut inférieur à celui des femmes. Les petites filles fréquentent plus rarement l'école que les garçons; elles apprennent plutôt à servir les hommes au foyer ainsi que leurs futurs maris. Dans les régions de conflit, les familles, sous la pression, se servent de leurs filles comme esclaves sexuelles en échange de nourriture, d'un abri ou d'autres nécessités. Mais les petites filles ne sont pas des victimes silencieuses: dans nombre de cas, elles deviennent des agents du changement, remettant en cause des traditions comme l'ablation des parties génitales de la femme et elles revendiquent le droit d'être traitées en égales. Plusieurs organisations soutiennent les petites filles et les aident à améliorer leur situation. Cet effort devient d'autant plus urgent à la lumière de la pandémie du sida en Afrique, qui découle partiellement du statut de citoyennes de seconde zone des filles et des femmes et de leur incapacité à négocier les rapports sexuels. Six des neuf objectifs stratégiques ont été abordés par les répondants qui travaillent avec les filles, qui

ont lancé une majorité d'activités liées à l'éducation des filles. L'UNICEF appuie 21 pays d'Afrique en vue de renforcer l'éducation des filles. Les interventions comprennent le fait d'encourager les filles à étudier des matières non traditionnelles le comme les maths et les sciences; de soutenir et de plaider en faveur d'un enseignement de qualité pour les filles; d'encourager des écoles amies des enfants; et d'intensifier les campagnes nationales et régionales en faveur de l'éducation des filles. Tant l'UNICEF que l'Agency for International Development des États-Unis appuient les programmes de bourses pour les filles, font des recherches et lancent des interventions pour éliminer la violence sexiste dans les écoles.

LE FNUAP et l'OMS, avec le financement de la Fondation des Nations Unies, ont lancé un projet pilote mondial sur la réalisation des droits des adolescentes au développement et à la participation, qui recouvre 12 pays et territoires dont le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe et le Sénégal, en Afrique. Les activités de l'initiative varient de pays en pays, en fonction des besoins locaux, mais l'objectif ultime est de mettre les adolescentes à l'avant-plan du programme de développement des organismes des Nations Unies chargées de la mise en œuvre. L'initiative permet l'institutionnalisation de la participation des petites filles et l'intégration des questions et des droits des adolescentes. Des indicateurs sont mis au point, au-delà de la santé et de l'éducation, et les meilleures pratiques et les enseignements tirés sont intégrés dans les cadres politiques.

LE FNUAP lance également un projet relatif aux adolescentes mariées pour aborder les questions de mariages et de grossesses précoces, qui peuvent entraîner des complications au moment de l'accouchement, ainsi que des avortements pratiqués dans de mauvaises conditions. Ainsi, le FNUAP et UNIFEM agissent en partenariat avec le Conseil de population, la Fédération internationale pour la planification familiale et l'UNICEF, afin de mener des recherches et d'apprendre à accroître les possibilités sociales et économiques pour les filles en Éthiopie.

VI. stratégies et démarches en vue d'appliquer le programme d'action de Beijing

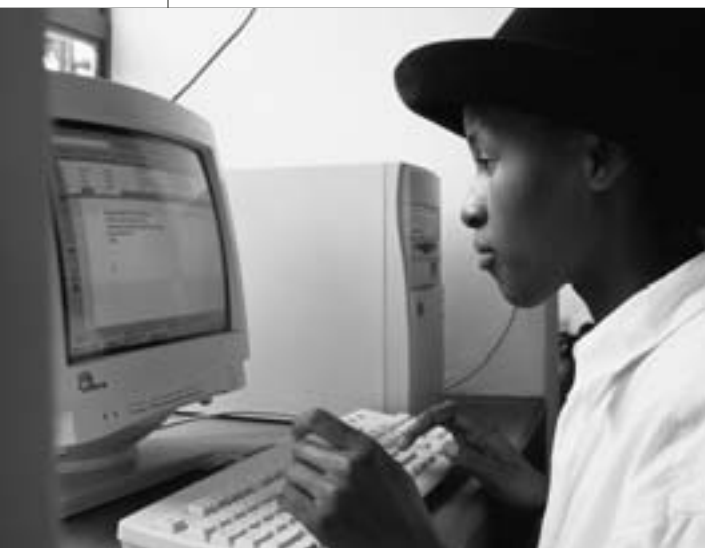


photo : Louise Gubb/Corbis

D'autres façons d'aborder les besoins des petites filles sont d'encourager des législations destinées à protéger ces dernières; des études liées à la traite et à l'exploitation sexuelle des filles; l'élimination de l'exploitation économique et l'octroi d'une protection aux filles au travail; et le fait d'empêcher la violation des droits sexuels et de la santé de procréation des filles, notamment en ce qui concerne la mutilation génitale.

L'information fournie par les répondants a permis de déterminer trois façons principales dont les organismes donateurs appuient les gouvernements, les organisations de femmes et autres groupes de la société civile en instaurant l'égalité entre les sexes : l'assistance technique, les programmes conjoints et les stratégies régionales et sous-régionales.

Assistance technique

Les organismes travaillent avec les gouvernements et les organisations locales pour fournir un financement et une assistance technique

afin que les institutions nationales aient les capacités nécessaires pour adopter des politiques appuyant l'égalité entre les sexes dans l'ensemble de leurs activités et dans tous les domaines techniques. Ils s'emploient à renforcer les connaissances et les capacités des organisations de femmes ainsi que celles d'autres organisations de la société civile et des ministères d'exécution technique qui se concentrent sur des domaines comme la santé ou l'agriculture, en veillant à intégrer des politiques soucieuses de l'égalité entre les sexes dans leur travaux.

Programmes conjoints

La coordination et la synergie entre les partenaires du développement sont cruciales, mais ne peuvent pas toujours s'obtenir aisément. Elles nécessitent des efforts et une planification prudente, avec des exigences différentes dans divers pays et régions. Les programmes conjoints qui sont couronnés de succès ne sont pas forcément basés sur des démarches et des intérêts communs. Certains répondants ont rapporté que les partenariats avec les organisations ayant des points d'intérêt différents étaient productifs car leurs travaux se complétaient mutuellement. Des réunions périodiques, des évaluations conjointes et des examens aux niveaux national et technique facilitent ces partenariats. Les répondants ont identifié l'analyse conjointe des problèmes comme étant utile pour ce qui est de déterminer les préjugés intrinsèques et potentiels à l'égard des femmes dans divers projets et ils ont relevé l'importance des mesures conjointes ou coordonnées afin de résoudre ces problèmes. Le Secrétariat du Commonwealth a encouragé la collaboration avec les organes de développement régional, les institutions multilatérales, les gouvernements individuels et leurs

ministères ainsi que la société civile. La société civile est particulièrement importante, constate le Secrétariat, étant donné que « la société civile agit en tant que voix essentielle pour veiller à ce que les ressources, la richesse et le pouvoir soient équitablement répartis entre hommes et femmes, au sein des communautés et dans l'ensemble des régions et des groupes sociaux ». Si la plupart des donateurs reconnaissent l'importance de la collaboration, plusieurs ont noté qu'il reste beaucoup de travail à faire pour améliorer la coordination et la synergie entre les partenaires et pour encourager une mise en œuvre transversale plus efficace.

Soutien régional et sous-régional

La plupart des répondants croient que les efforts au niveau régional débouchent sur une meilleure prestation de programmes dans tous les domaines, notamment l'application du Programme d'action de Beijing en Afrique. Le Programme de liaison avec l'Afrique (ALPI) – un effort tripartite comprenant l'Agency for International Development des États-Unis, des organisations bénévoles privées aux États-Unis et des ONG africaines – a été créé en vue d'appuyer « un dialogue constant entre trois principaux groupes de parties concernées par le développement » afin d'évoquer les défis auxquels ils sont confrontés face aux efforts destinés à parvenir à un développement durable et à déterminer les possibilités leur permettant de surmonter ce type de difficultés. Le Programme de liaison avec l'Afrique relie les leçons tirées des liens en matière de développement sur le terrain avec l'adoption de politiques en Afrique et aux États-Unis en vue d'encourager la consistance et les accords sur des programmes conjoints en faveur de l'application du Programme d'action de

Beijing. Le FIDA s'emploie également à établir des réseaux et à partager des informations et des expériences liées aux inégalités entre les sexes. Il a œuvré en partenariat avec UNIFEM en Afrique de l'Ouest et centrale afin de renforcer les groupes d'agricultrices et de fournir un soutien technique aux initiatives dans la région. UNIFEM a également établi un partenariat stratégique avec des organes sous-régionaux tels que le COMESA, la CEDEAO, l'IGAD et la CADD pour veiller à intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes aux niveaux sous-régionaux et une responsabilisation de la part des États membres par rapport aux engagements qu'ils ont pris en faveur de l'égalité entre les sexes.

VII. au-delà de beijing + 10



photo : Gideon Mendel/Corbis

Des progrès remarquables ont été réalisés pour ce qui est de jeter les bases et de s'assurer que les femmes participent pleinement à tous les aspects de la vie en Afrique, à l'instauration de la paix, à l'autonomisation économique et à l'élimination des maladies. Mais tandis que des cadres et des stratégies sont appliqués, de nouveaux défis surgissent et de nouvelles questions doivent être posées. Les défis décrits ci-dessous ont été énumérés par une majorité de répondants et reflètent leur expérience en cours pour ce qui est de transposer les droits des femmes de la théorie à la pratique. La plupart d'entre eux sont interconnectés : l'absence de données ventilées par sexe, par exemple, complique énormément la surveillance des dépenses budgétaires consacrées aux femmes, et l'incorporation limitée des objectifs du Millénaire pour le développement entrave les efforts visant à intégrer les objectifs de développement pour les femmes.

Discrimination à l'encontre des femmes

Un dilemme classique en matière de discrimination est que les efforts en vue d'y mettre un

terme font partie d'un cycle de préjugés et d'inégalité. Trop souvent, dans le cas de tentatives destinées à accroître l'égalité des femmes, le financement est omis des plans d'actions, des engagements sont souscrits pour la forme, sans s'accompagner de mesures solides visant à leur donner effet, et rares sont les personnes bénéficiant de postes influents qui plaident en faveur du changement. Nombre d'organisations rapportent que le Programme d'action de Beijing n'est souvent pas perçu comme étant une priorité en leur propre sein, ce qui complique encore davantage la tâche de persuader les gouvernements d'y accorder une priorité. La discrimination aux échelons politiques les plus élevés peuvent entraver les efforts en vue de réduire les préjugés contre les femmes dans l'ensemble d'une nation ou même dans les communautés locales, mais la spirale n'a pas besoin d'aller vers le bas. Les efforts en vue d'accroître la sensibilisation et de faire pression sur les dirigeants pour qu'ils honorent les engagements souscrits en y consacrant les ressources requises peuvent entraîner des résultats susceptibles de montrer combien les droits des femmes sont importants pour le développement national et local. Le Programme d'action de Beijing peut servir non seulement de modèle mais de source d'inspiration dans ce sens : tandis que les femmes obtiennent le contrôle des ressources, utilisent les informations et participent aux prises de décision, elles et ceux qui sont autour d'elles peuvent voir des améliorations dans nombre de domaines. Le fait d'obtenir ceci exige un nouvel engagement de la part des femmes et de leurs partisans, et une détermination de trouver des moyens novateurs de lier les priorités en matière d'inégalité entre les sexes à d'autres instruments tels que les OMD et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

La nécessité de données ventilées par sexe

La disponibilité limitée d'une analyse sexospécifique et l'absence de données ventilées par sexe constituent un sérieux obstacle à l'application du Programme d'action de Beijing. En l'absence d'information et de principaux indicateurs pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, tels que le travail formel ou informel, rémunéré ou non rémunéré et en l'absence d'information sur le temps et l'énergie consacrés, s'agissant du fardeau des femmes consistant à prodiguer des soins et à travailler au sein d'une production de subsistance (rendu plus onéreux par la pandémie du VIH/sida), il est extrêmement difficile de concevoir des programmes permettant de remédier de manière efficace aux préjugés contre les femmes. Bien que les femmes africaines jouent un grand rôle dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, les recensements et les sondages nationaux sur l'agriculture n'ont commencé que récemment à élargir l'objectif de leurs collectes de données au-delà d'informations de base comme les récoltes et l'entretien du bétail en vue d'intégrer des indicateurs sexospécifiques ou socioéconomiques. Par conséquent, pour la majeure partie de la décennie, le travail des femmes africaines dans le secteur agricole est resté invisible, leurs contributions aux travaux ménagers et à la sécurité alimentaire nationale n'ont pas été reconnues et elles n'ont pas été intégrées aux programmes de formation dans le domaine de l'aide technique.

Dans le même temps, les OMD – une initiative mondiale sans précédent destinée à accroître les niveaux de vie – ne nécessitent que des données ventilées par sexe pour des cibles et des indicateurs qui se réfèrent spécifiquement aux femmes. Si nombre d'organisations aimeraient préparer des données ventilées, les groupes de la société civile en particulier, qui sont généralement ceux

ÉTUDES DE RÉFÉRENCE SUR LES ENGAGEMENTS PRIS EN FAVEUR DES FEMMES

En 2004, pour la première fois, le PAM a procédé à des études de référence au niveau de pays sur la mise en œuvre de son programme de renforcement des engagements en faveur des femmes. Les études consistent en deux parties : (1) des autoévaluations de la part des bureaux de pays; et (2) des études au niveau (local) de l'application du programme. Une série de questions au niveau national aborde les indicateurs relatifs à une perspective sexospécifique. Une étude de suivi sera menée en 2007 afin de mesurer le changement. Vingt-huit bureaux de pays du PAM ont entrepris l'autoévaluation et 15 d'entre eux ont participé à la mise en œuvre des études au niveau local.

—PAM

www.wfp.org/index.asp?section=1

qui essaient de tenir les gouvernements pour responsables, ne disposent tout simplement pas des capacités nécessaires sur le plan du temps, de l'argent ou du personnel pour recueillir les données et les présenter sous des formes utilisables.

Une majorité des répondants ont reconnu la nécessité d'appuyer les efforts en vue d'obtenir des données ventilées par sexe. Le Département du Royaume-Uni pour le développement international, la CEA, UNIFEM, le PAM et plusieurs autres financent les efforts visant à recueillir des données ventilées par sexe ou de rendre disponibles celles qui ont déjà été ventilées mais dont il n'est pas fait usage et dont il n'est pas tenu compte.

Intégrer l'appartenance sexuelle aux priorités nationales et régionales

Une des questions centrales pour encourager l'autonomisation des femmes est de trouver les moyens les plus à même d'obtenir les résultats escomptés. Une grande partie du débat est axée sur le fait de savoir s'il faut appuyer et renforcer les femmes pour ce qui est de leurs sujets de préoccupation ou s'il faut « intégrer » ces derniers dans les domaines existants, dont plusieurs – comme les ministères du travail ou de l'agriculture, par exemple – n'ont pas abordé les questions d'égalité entre les sexes dans le passé. À partir des réponses aux questionnaires, les organisations semblent croire qu'aucune des méthodes ne peut réussir à elle seule. Plusieurs organisations ont cité l'importance d'établir des liens avec les mécanismes et les ministères responsables des affaires des femmes, mais elles ont reconnu que ces mécanismes sont souvent marginalisés et ne disposent pas d'effectifs ou de ressources suffisants. Par conséquent, ils ont peu ou pas d'influence auprès de leurs gouvernements. Ce qui est encore plus déconcertant, c'est qu'ils n'ont pratiquement pas de contacts avec les organisations de femmes travaillant dans des domaines qui sont pertinents pour leurs mandats.

Nombre d'organisations se sont employées à encourager une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, et la plupart d'entre elles estiment que l'idée a un grand avenir mais, une fois de plus, la réalité n'a pas été à la hauteur des promesses. Comme l'a constaté la directrice adjointe des programmes d'UNIFEM, Joanne Sandler: « L'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, *sur le plan pratique*, sert plus souvent de stratégie pour occulter et sous-estimer l'importance de l'inégalité entre les sexes. On a beau avoir une analyse solide des sexospécificités, une formation de grande qualité aux sexospécificités et une magnifique politique en matière d'égalité entre les sexes, quand il s'agit d'effectuer le travail – convoquer les groupes de travail, affecter les budgets, distribuer des médicaments pour le VIH ou de la nourriture dans un camp de réfugiés – les femmes et les filles continuent d'avoir peu d'accès et d'influence comparé aux hommes, ce qui entraîne de plus grandes menaces pour leur vie, leur sécurité et leur potentiel futur »³

Plusieurs répondants sont persuadés que la solution est d'associer des méthodologies, tout en continuant à élaborer de nouvelles stratégies. Les planificateurs, par exemple, veillent à ce que les préoccupations des femmes ne soient pas écartées des propositions de réduction de la pauvreté ou des accords de paix, et à ce que des ministères de la condition féminine autonomisés et disposant d'un financement viable puissent s'assurer que des politiques favorables aux femmes, intégrées dans ces propositions et accords, soient effectivement mises en œuvre. À cette fin, les ministères et les mécanismes relatifs à la femme doivent être appuyés et encouragés à adopter des rôles de plaidoyer et de coordination, ciblant leur action de manière à intégrer les principaux sujets de préoccupation du Programme d'action de Beijing dans ceux des ministères techniques. Dans le même temps, l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes doit être financée et encouragée, notamment dans des ministères d'exécution technique comme l'agriculture et la santé. L'objectif constant doit être un changement direct, destiné à introduire des modifications, grâce à des points forts interdépendants.

Affectation des ressources

La mise en œuvre du Programme d'action de Beijing exige des ressources tant financières que techniques, mais lorsque les ressources sont affectées, soit par les gouvernements, soit par les organismes donateurs, elles doivent ensuite être surveillées et évaluées, une tâche qui s'est avérée extrêmement difficile. La réponse consiste-t-elle à avoir des budgets séparés pour une programmation sexospécifique, qui sont faciles à surveiller mais qui risquent de marginaliser les programmes destinés aux femmes ? L'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes est-elle une amélioration par rapport à des budgets séparés pour les femmes ou débouche-t-elle sur des accords qui sont rarement appuyés par des ressources ? Et si des ressources destinées aux femmes sont rendues disponibles, est-il possible de les surveiller si elles ont été intégrées dans des catégories plus larges ?

La plupart des donateurs qui ont répondu au questionnaire ont tendance à utiliser l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les

LIER LA CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DE FEMMES, BEIJING ET LES OMD

UNIFEM s'emploie à lier la Convention et le Programme d'action de Beijing aux OMD afin que l'égalité entre les sexes puisse influencer chaque niveau des stratégies de réduction de la pauvreté des OMD. Actuellement, les cibles et les indicateurs mondiaux fixés pour chaque objectif sont la partie la plus faible du cadre en matières de l'égalité entre les sexes, bien que les préoccupations liées à l'égalité soient essentielles à chaque objectif, allant de l'accès des femmes à l'enseignement de base, à leur rôle dans la gestion de l'environnement, aux moyens spécifiques par lesquels l'inégalité entre les sexes contribue à l'appauvrissement des femmes. Dans *Pathway to Gender Equality: CEDAW, Beijing and the MDGs*, UNIFEM montre la manière d'utiliser les mesures et les ressources qui ont déjà été mobilisées pour la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et Beijing afin de dynamiser le processus des OMD grâce à des stratégies en vue de l'égalité entre les sexes – stratégies qui ont déjà été analysées grâce aux processus d'examen de la Convention et de Beijing.

UNIFEM

Pour commander, visiter le www.unifem.org

sexes dans leurs propres budgets et, par conséquent, rapportent qu'ils n'étaient pas toujours en mesure d'étayer les engagements financiers spécifiques pris en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. Par exemple, le budget du Département du développement international du Royaume-Uni est construit en fonction d'affectations au niveau du pays dans les pays africains où le Département est présent. Il n'est par conséquent pas en mesure de déterminer les affectations annuelles spécifiques pour les priorités du Programme d'action de Beijing. Le FIDA a également du mal à séparer les éléments liés aux inégalités entre les sexes des budgets-programmes ainsi que des plans d'action. Certains projets sont capables de repérer des affectations relativement modestes, qui sont

directement liées à l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, comme la formation à la sensibilisation aux disparités entre les sexes, le coût d'un spécialiste des sexes dans une équipe de gestion de projet ou le coût d'une aide technique en matière d'inégalités entre les sexes.

Le Secrétariat du Commonwealth et l'Agence japonaise de coopération internationale sont davantage capables que la plupart des donateurs à faire état de vastes allocations de ressources sexospécifiques. L'Agence japonaise rapporte par exemple qu'au cours des années récentes, elle a alloué environ 12% de son budget annuel à des activités liées aux inégalités entre les sexes, dont environ 30 % ont été déboursés en Afrique. Le Secrétariat du Commonwealth a institué des codes en matière de perspectives sexospécifiques dans ses pratiques d'audit pour faciliter l'analyse des dépenses liées aux sexes. Il constate que la comptabilité et l'audit liés aux sexes auront une importance accrue, tandis que le Secrétariat évaluera les programmes de développement et les résultats intégrant les sexes.

Au niveau du gouvernement, nombre d'organisations appuient la budgétisation intégrant les sexes comme un moyen de surveiller les dépenses en vue d'analyser leur effet sur les femmes. La budgétisation intégrant les sexes permet aux donateurs, aux organisations non gouvernementales et aux gouvernements eux-mêmes de déterminer les dépenses (ou l'absence de dépenses) destinées à autonomiser les femmes. Elle décortique chaque partie d'un budget et elle analyse son effet sur les femmes, permettant à la société civile et aux gouvernements d'aborder les désavantages liés à l'inégalité entre les sexes, d'intégrer les sexes dans les politiques macroéconomiques, de souligner le rôle d'une politique fiscale face à la pauvreté et aux besoins sociaux, d'améliorer la gouvernance et de surveiller et d'évaluer les dépenses du gouvernement. Le Secrétariat du Commonwealth et UNIFEM ont appuyé les initiatives de budgétisation intégrant les sexes dans plusieurs pays, tout comme le Département du Royaume-Uni pour le développement international, qui a travaillé avec UNIFEM, l'International Budget

Initiative et le Budget Information Service de l'Institute for Democracy en Afrique du Sud.

Un consensus s'est également fait jour parmi les répondants, selon lequel la création de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et instruments politiques analogues renforcerait les capacités à intégrer et à repérer les éléments du budget liés aux femmes. Pour élaborer des documents de réduction de la pauvreté, il faudrait renforcer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par sexe dans des instruments tels que les recensements et les enquêtes servant à la formulation de politiques. Certains travaux sont actuellement en cours dans ce domaine. Par exemple, le Réseau du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a créé un outil pour ceux qui planifient les politiques sur la façon d'intégrer l'égalité entre les sexes dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Les principaux partenaires dans cet effort ont été l'Allemagne, les Pays-Bas, la Commission européenne et la Banque mondiale.

Lier le Programme d'action de Beijing à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la Conférence internationale sur la population et le développement et aux OMD

Bien qu'il soit généralement reconnu que l'élimination de la pauvreté, les droits de la personne et l'égalité entre les sexes sont inextricablement liés, les plans d'action et les programmes de développement n'ont pas toujours intégré ces liens. Les ministères de la santé qui s'efforcent de réduire la mortalité maternelle ne coordonnent pas toujours leurs actions avec les ministères de l'éducation, bien que l'introduction d'une éducation en matière de santé dans l'enseignement traditionnel et non traditionnel soit un moyen important de contribuer à réduire les décès liés à la grossesse. Les mécanismes judiciaires qui s'emploient à défendre les droits de la personne ne consultent pas toujours les instruments liés aux femmes ou les groupes de plaidoyer en faveur de l'égalité entre les sexes pour veiller à ce que leurs programmes intègrent les objectifs stratégiques du Programme

d'action de Beijing. Plusieurs donateurs rapportent qu'une amélioration de ces interactions constitue une principale préoccupation.

Les organisations bilatérales et multilatérales ont indiqué qu'elles sont conscientes de la nécessité d'incorporer tant les cibles des OMD que les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement dans le cadre de leurs efforts. Il existe une transition consciente dans l'utilisation d'une démarche axée sur les droits pour examiner les principaux sujets de préoccupation du Programme d'action et intégrer cette démarche dans le processus des OMD. Tous les répondants indiquent, d'une façon ou d'une autre, que les OMD ne peuvent pas être pleinement réalisés tant que les femmes/filles et hommes/garçons ne bénéficient pas d'une égalité de droits, de traitements et d'accès, dans un climat libre de discrimination, et qu'en même temps, il sera difficile, voire impossible d'aborder les préoccupations du Programme d'action de Beijing si les objectifs de développement ne sont pas réalisés. Sur le plan interne, plusieurs organisations essaient d'obtenir une plus grande consistance dans leurs travaux. Il existe un effort en cours en vue de mettre davantage l'accent sur l'importance du Programme d'action de Beijing pour réaliser les OMD, ainsi que pour examiner les questions d'inégalités entre les sexes dans les principaux documents de planification. Un obstacle notable est l'absence de données ventilées par sexe dans la majeure partie du processus des OMD, sur lequel le PNUD, entre autres a attiré l'attention. En outre, de plus grands progrès en matière d'hygiène sexuelle et de santé de procréation sont nécessaires pour les femmes si on veut réaliser certains objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et les OMD, notamment dans les domaines de la santé infantile et maternelle et du VIH/sida. Les améliorations dans ces domaines influenceront non seulement les objectifs du Millénaire pour le développement spécifiques qui abordent ces questions mais accéléreront les progrès s'agissant des objectifs liés à l'élimination de la pauvreté extrême et de la faim et de la réalisation d'un enseignement universel de base.

VIII. conclusion : le moment est venu



Photo : Simon Maina/AFP/Getty

« Malgré la mobilisation des femmes africaines, du plaidoyer en leur faveur et de leur représentation accrue dans le domaine de la gouvernance aux niveaux régional et national, les gains normatifs ne sont pas encore traduits par des changements de fond dans la vie des femmes. Les femmes africaines, notamment celles qui vivent dans les communautés rurales et celles frappées d'incapacité continuent de faire face à d'énormes défis »⁴. Ainsi, la CEA décrit les conditions des femmes en Afrique au début de l'examen Beijing+10. Bien que ces défis semblent monumentaux, ils peuvent être relevés si la volonté politique et les ressources sont mobilisées. L'examen décennal devrait aider toutes les parties prenantes à évaluer les réalisations obtenues et utiliser cette information en vue d'orienter les entreprises futures.

Outre les informations présentées ici sur les progrès réalisés, plusieurs répondants ont relevé les domaines qui seront critiques dans les années à venir. L'un d'entre eux est la nécessité d'inclure les hommes en tant que partenaires dans la réalisation des objectifs du

Programme d'action de Beijing. L'expérience des femmes dans le monde a montré que la participation active et concertée des hommes est une composante essentielle en vue d'obtenir une plus grande égalité entre les sexes. Cela nécessitera un accroissement de la sensibilisation du public grâce aux médias et aux écoles, une formation en matière de sexospécificités pour les fonctionnaires, la mise en œuvre de cadres d'égalité entre les sexes dans les gouvernements et les organisations, des partenariats entre les organisations masculines et féminines de la société civile et un appui aux communautés et aux familles.

L'autre domaine de préoccupation pour l'avenir a déjà été relevé, mais son bilan énorme pour l'ensemble de l'Afrique doit être abordé par le biais d'un engagement accru : le VIH/sida, les conflits régionaux et ethniques et la pauvreté croissante dans l'ensemble de la région, qui est dans plusieurs cas liée au VIH/sida et au conflit.

Plusieurs mesures essentielles en vue de répondre à ces préoccupations ont été soulignées dans ce document :

- le renforcement des capacités à tous les niveaux;
- la signature, la ratification et l'application de tous les instruments liés aux droits fondamentaux des femmes;
- l'amélioration des méthodologies d'évaluation et de suivi;
- l'obtention de données ventilées par sexe et l'élargissement de la diffusion d'une budgétisation intégrant les sexospécificités;
- l'élaboration de partenariats parmi un large éventail de donateurs et de parties prenantes;
- l'amélioration de la coordination et de la synergie.

L'Union africaine, en tant qu'organisation régionale unificatrice, a joué un rôle important sur le plan de la motivation et de l'innovation s'agissant des questions sexospécifiques, avec la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes, le Protocole facultatif à la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique et, au niveau opérationnel, avec sa Division femmes et développement, chargée de mobiliser les engagements souscrits par les États membres sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. L'intérêt porté par la Division aux trois domaines de programmes basés sur la Déclaration solennelle – les dimensions sexospécifiques du VIH/sida, les négociations de paix et la violence sexiste ainsi que la participation économique des femmes – devrait permettre d'obtenir un engagement plus net en faveur de la mise en œuvre des nombreux instruments susceptibles d'être utilisés s'agissant de la situation des femmes et de leurs familles en Afrique subsaharienne. Dans le même temps, les conditions ont ajouté un caractère urgent à l'objectif de l'autonomisation des femmes. Les conflits en cours et le VIH/sida ont tous deux clairement montré que les femmes ne sont pas touchées par les calamités naturelles et politiques de la même manière que les hommes, et que des solutions sexospécifiques précises sont nécessaires à tous les niveaux. À l'approche des échéances pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il devient

plus clair que jamais que l'autonomisation des femmes est essentielle à ces objectifs; les efforts en cours ont montré que les femmes ne sont pas passives face au développement et que leurs besoins peuvent être satisfaits grâce à des démarches globales. Une analyse des questions sexospécifiques et l'inclusion des femmes à tous les niveaux sont à présent reconnues par une majorité de donateurs comme étant essentielles. Les prochaines mesures nécessitent un engagement persistant en faveur de l'application de solutions novatrices à des problèmes persistants, et un rôle de premier plan pour les femmes en Afrique dans l'élaboration de solutions.

annexe 1

Partenariats pour l'égalité entre les sexes : le rôle des institutions bilatérales et multilatérales

QUESTIONNAIRE EN VUE D'UNE AUTOÉVALUATION

Nom de l'organisation :

Période examinée dans le Rapport : 1995 - 2004

1. Quels sont les sujets de préoccupation essentiels dans le Plan d'action de Beijing sur lesquels se sont concentrés les travaux de votre organisation ?
 - a. Les femmes et la pauvreté
 - b. L'éducation et la formation des femmes
 - c. Les femmes et la santé
 - d. La violence à l'égard des femmes
 - e. Les femmes et les conflits armés
 - f. Les femmes et l'économie
 - g. Les femmes et la prise de décisions
 - h. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme
 - i. Les droits fondamentaux de la femme
 - j. Les femmes et les médias
 - k. Les femmes et l'environnement
 - l. La petite fille
2. Quelles sont les stratégies et les démarches spécifiques auxquelles votre organisation a recouru pour appuyer les gouvernements, les organisations de femmes et autres groupes de la société civile dans l'application du Programme d'action de Beijing ?
3. Comment évaluez-vous l'appui de votre organisation au Programme d'action de Beijing dans ces domaines ?
4. Quelles sont les affectations budgétaires et les décaissements annuels de votre organisation en vue d'appuyer les priorités du Programme d'action de Beijing ?
5. Quelles sont les contraintes particulières auxquelles votre organisation fait face pour ce qui est de fournir un soutien au Programme d'action de Beijing ?
6. Veuillez mettre en lumière certaines pratiques exemplaires dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing auxquelles a participé votre organisation.
7. Quelles sont les recommandations de votre organisation en vue de renforcer la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, du plaidoyer et de la diffusion du programme ?
8. Votre organisation voudrait-elle faire des commentaires d'ordre général sur le processus du Programme d'action de Beijing ?
9. Quels sont les plans de votre organisation pour ce qui est d'aller au-delà de la réunion d'examen de Beijing +10 ? Veuillez être précis pour ce qui est des domaines d'action et des engagements souscrits en matière de ressources.
10. Quelles sont les mesures prises par votre organisation pour mettre en oeuvre les résultats de l'examen de mi-parcours s'agissant de l'application du Programme d'action de Beijing, qui ont été énoncés dans les textes adoptés lors de la session extraordinaire des Nations Unies relative à Beijing +5 ?
11. Votre organisation a-t-elle intégré les cibles d'égalité entre les sexes des objectifs du Millénaire pour le gouvernement (OMD) et ceux de la Conférence internationale sur la population et le gouvernement ?
12. Quelles sont vos opinions et vos recommandations quant à l'encouragement à apporter à la coordination et à la synergie des activités des organes de l'ONU et autres partenaires bilatéraux et multilatéraux sur les questions d'égalité entre les sexes aux niveaux des pays, de la sous-région et du continent ?

notes

¹ « Millennium Development Goals in Africa: Promises and Progress », Rapport préparé par le PNUD et l'UNICEF.

² « Evaluation décennale de la mise en œuvre de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing : résultats et perspectives », présentée à la Septième conférence régionale africaine sur les femmes, Addis-Abéba, 12-14 octobre, 2004.

³ "Whither Gender Mainstreaming? " Document en matière de perspectives du Comité de femmes africaines pour la paix et le développement, 16 septembre 2004.

⁴ Evaluation décennale

COORDINATRICE : Letty Chiwara

CONSEILLÈRE DE RÉDACTION : Gloria Jacobs

CONCEPTION GRAPHIQUE : Van Gennep Design


DIRECTION ARTISTIQUE : Susan Ackerman

RELECTURE : Tina Johnson

TRADUCTION : Chantal Combes et Ariane Delacampagne

IMPRESSION : Prographics

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUES : ©Martin Harvey/Corbis



Pendant 10 ans, le Programme d'action de Beijing a été le modèle et la feuille de route qui a montré la voie à suivre pour parvenir à l'égalité et à l'autonomie des femmes. Depuis 1995, des instances régionales, les pouvoirs publics nationaux et locaux, des ONG et d'autres membres de la société civile ont élaboré des méthodes innovantes pour atteindre les objectifs stratégiques du Programme, et oeuvrent pour garantir que les droits de la femme restent en première ligne de toutes les interventions internationales. Ce rapport documente le travail accompli par divers donateurs multilatéraux en Afrique pour atteindre les objectifs de Beijing. Il décrit les efforts déployés pour réaliser les objectifs stratégiques dans 12 domaines essentiels identifiés dans le Programme d'action, offre des leçons précieuses pour l'avenir et indique les défis qui restent à relever. Il donne aussi des exemples d'initiatives dont les partenaires pourront s'inspirer pour échanger des expériences dans le cadre d'efforts mieux coordonnés dans la période qui suivra Beijing +10.